

2015

droits de l'homme à la Frontière Sud

 **25 aniversario**
www.apdha.org

Asociación Pro Derechos Humanos de Andalucía

Ont participé à l'élaboration de ce rapport:

Rafael Lara, Carlos Arce, Diego Boza, Miguel García Casanova, Anna Karin Giannotta, Victor Calvo, Pauline Probeouf, Lena Michardiere, Chiara Raffaele, Chloe Maurice, Mathilde Leborgne y Elsa Tyszler. Introduction: Dominique Guibert.

Coordination: Rafael Lara

Edition: Groupe de travail Immigration de l'APDHA. Avril 2015.

Design et mise en page: Cabinet de Communication APDHA.

Image de couverture: José Luis Sánchez Hachero.

L'APDHA est membre de:

Association Européenne pour la défense des Droits de l'Homme (AEDH)



Réseau Européen Migreurop



Edition:

Asociación Pro Derechos Humanos de Andalucía - APDHA

C/ Blanco White nº 5, 41018 Sevilla (España)

Tfno. +34954536270

andalucia@apdha.org

www.apdha.org



Asociación Pro Derechos Humanos de Andalucía

Droits de l'Homme à la Frontière Sud 2014

Pour produire des rapports comme celui-ci, nous avons besoin de votre collaboration, devenez partenaire de l'APDHA ou faites un don. Plus d'informations sur le site www.apdha.org



Index

La Méditerranée, une mer cruelle? Il ne faut pas confondre causes et conséquences

1. Un "état de nécessité".....	5
2. Des mots et des chiffres.....	5
3. La Syrie : une situation emblématique.....	6
4. Trafics et politiques de sécurité européenne.....	6
5. De « Mare Nostrum » à « Triton ».....	7
6. L'Union européenne « gère-t-elle » vraiment les « flux migratoires »?.....	7
7. La politique de l'Union européenne est-elle réellement nouvelle?.....	8
8. Combien de milliers de morts en Mer Méditerranée?.....	8

Les politiques migratoires européennes ont converti la Méditerranée en une énorme fosse commune: une année dramatique pour les immigrants

1. Augmentation importante des arrivées d'immigrants en Union Européenne.....	10
2. Le nombre de personnes qui perdent la vie continue d'augmenter.....	11
3. L'Union Européenne augmente ses actions de contrôle des frontières sans prendre en compte l'aide humanitaire.....	15
4. La marche irrépessible des pauvres et des victimes.....	17
5. Des politiques migratoires européennes inhumaines et sans perspectives.....	19
6. Initiatives pour humaniser la gestion des flux.....	20

Bilan migratoire 2014 à la frontière Sud: un coût humain énorme causé par les politiques de fermeture des frontières

1. En 2014, les arrivées de migrants ont augmenté en Espagne mais on est loin des chiffres de l'Italie et de la Grèce.....	22
2. L'Andalousie et Cadix.....	24
3. Augmentation des entrées dans la ville de Melilla.....	25
4. Systèmes et origine des migrants interceptés dans la péninsule et dans les îles.....	27
5. Le Maroc, le meilleur gendarme de la frontière Sud.....	28
6. Le drame des personnes syriennes et leur accueil en Espagne.....	29
7. 131 personnes mortes ou disparues.....	31

Frontière Sud 2014 : Violations des Droits humains de fait et de Droit

1. Introduction.....	33
2. Violations des Droits humains et procédures judiciaires encouragées par la société civile en 2014.....	34
3. Violations des Droits humains, ou la tentative de couvrir des politiques migratoires incompatibles avec un Etat démocratique.....	36
4. Conclusions.....	38

Analyse des franchissements des barrières frontalières de Melilla en 2014, selon les données issues de médias espagnols.....

39

Répression, racisme et mort des immigrés subsahariens au Maroc

1. Introduction.....	44
2. Les évènements de Boukhalef.....	55
3. L' "exceptionnelle" régularisation des personnes étrangères en situation administrative irrégulière: Défis.....	47
4. Quelques conclusions finales.....	50

Entre descentes et régularisations : la situation des migrants subsahariens au Maroc.....

52

La Méditerranée, une mer cruelle? Il ne faut pas confondre causes et conséquences

Dominique Guibert, Président de l'Association européenne des Droits de l'Homme (AEDH)

En moins d'un an, plus de trois milles migrants sont morts en mer Méditerranée et dans l'Union européenne tandis que les demandes d'asile ont augmenté de 24% entre les premiers semestres 2013 et 2014. Les raccourcis utilisés par les politiques dans les medias, conduisent finalement à une fausse image de la réalité. On insiste sur les risques que courent les migrants en se lançant dans une mer dangereuse sur des embarcations de fortune. Et de cette façon on cache la réalité. Tout d'abord, parce que la migration est présentée comme une décision individuelle, comme s'il ne s'agissait pas d'une contrainte subie. Et ensuite, parce que les causes et les conséquences sont confondues, comme si les décisions politiques n'étaient pas responsables de l'augmentation de ces risques. Le remarquable travail réalisé par l'APDHA remet les choses à leur place : si la Méditerranée s'est convertie, comme le formule l'association, en une « énorme fosse commune », c'est parce que les politiques développées par l'Union européenne et par les Etats membres visent à fermer hermétiquement les frontières d'un espace considéré par les migrants comme leur unique espoir de survie.

1. Un "état de nécessité"

Pour empêcher complètement l'accès aux frontières, l'Union européenne construit des murs, des barrières, des zones interdites et les Etats ouvrent des centres de détention, organisent des retours forcés, multiplient les expulsions, criminalisent des femmes et des hommes... Et pourtant les personnes continuent de migrer !

En réalité, cette politique de l'Union européenne-forteresse fait oublier le fait que ces personnes ont quitté leur pays par nécessité. Les Syriens fuient la guerre et les exactions des fondamentalistes islamistes ; les Iraquiens craignent l'horreur des crimes de Daesh ; les Somaliens sont privés de l'ensemble de leurs ressources et de leurs libertés publiques ; les subsahariens veulent éviter les massacres, la famine ou la misère ; les raisons sont multiples et toutes légitimes. Face à cet « état de nécessité » reconnu à plusieurs reprises par les législations et juridictions nationales comme une circonstance explicative et suffisante pour justifier une action positive, la politique d'immigration européenne a deux visages.

D'un côté on se lamente sur la situation de ces « pauvres gens », on verse des larmes quand un naufrage provoque plusieurs centaines de morts, on ne ménage pas les efforts pour fustiger les trafiquants et empêcher qu'ils profitent de ces « pauvres gens », on promet de lutter contre l'utilisation inhumaine de clandestins comme main d'œuvre qui ne dispose d'aucun droit.

Et de l'autre, on contrôle les frontières, on limite la délivrance de visas, en temps et en durée, on refuse la grande majorité des demandes d'asile, on multiplie les répressions policières, on construit des murs et des prisons pour immigrants, on externalise dans les pays d'origine les centres de concentration, lieux horribles où règnent « la répression, le racisme, la mort », comme le rappelle l'APDHA.

2. Des mots et des chiffres

On parle parfois de « migrations », parfois de « flux migratoires ». Et puis on remplace bien trop souvent ces formules par l'expression « arrivées massives de migrants ». La droite et l'extrême-droite parlent

d' « invasion », de « clandestins », d' « illégaux », de « fraudeurs » ou de « profiteurs » : ces qualificatifs péjoratifs justifient que des mesures soient prises à leur encontre. L'accent est mis sur le franchissement de la frontière, vu comme une faute. Par mer ou par terre, ce passage est extrêmement dangereux pour les personnes qui le subissent. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) souligne que durant le premier semestre 2014, 216.300 personnes ont sollicité la protection de l'Union européenne, soit 24% de plus qu'au premier semestre 2013. A ce rythme, on peut s'attendre à atteindre les 700.000 demandes d'asile dans les quarante-quatre pays industrialisés d'ici à la fin de l'année. Une autre réalité : en moins d'un an, plus de trois milles personnes sont décédées en mer. Et il s'agit là uniquement d'un sinistre recensement puisque les appels des familles des « harragas »¹, à la recherche de leurs enfants qui ont quitté leurs pays laissent à penser qu'ils seraient davantage, comme le confirme le dernier rapport de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) : les voies terrestres pour arriver en Europe, par le Sinaï, le Sahara, les frontières de Lybie, d'Algérie et du Maroc, représentent des pièges mortels. Parmi ces exilés, les Syriens sont désormais les plus nombreux, suivis des Iraquiens, des Afghans et des Erythréens.

3. La Syrie : une situation emblématique

Depuis le début du conflit en 2011, les Etats membres n'ont accueilli que 4% des 3,2 millions de réfugiés syriens, pour la plupart installés dans les pays limitrophes de la Syrie. C'est seulement à la mi-août 2014 que dix-sept Etats européens se sont engagés à recevoir 26.300 Syriens supplémentaires. Le Conseil européen avait pourtant souligné dès le mois de décembre 2013 l'importance de ce programme de réinstallation adopté par l'Union européenne.

Or, le nouveau système d'asile est mis à l'épreuve par cette affluence de demandeurs. Il présente en effet certaines failles que les Etats peuvent utiliser au moment de transposer le droit européen à leur législation nationale. Et le risque est alors que les droits des demandeurs ne soient pas respectés. Par exemple, bien qu'elle soutienne depuis trois ans le Bureau Européen d'Appui pour l'asile (EASO), la Grèce ne garantit pas de dignes conditions d'accueil pour les exilés. D'après le témoignage de plusieurs ONG, la Grèce renvoie encore illégalement des migrants dans leurs pays d'origine. La Bulgarie également. Ou encore, récemment à Chypre, des Syriens ont refusé de débarquer car ils savaient qu'ils allaient être maltraités et qu'ils ne pourraient pas obtenir le statut de réfugiés. En Espagne, des ONG et des parlementaires européens dénoncent le fait que les migrants ne puissent pas solliciter la protection internationale quand ils arrivent à Ceuta et Melilla – enclaves qui ne font pas partie à l'espace Schengen-. Et alors qu'on le mentionne moins souvent que les autres pays du sud de l'UE, l'Espagne détient en réalité le record de refus d'entrée : 61% des 317.340 personnes qui y ont déposé une demande, se sont vues refuser l'entrée à l'Union européenne en 2013.

4. Trafics et politiques de sécurité européenne

Les trafiquants qui ont été dénoncés lors du récent drame le long des côtes italiennes doivent être poursuivis et condamnés. Mais ils ne sont pas les seuls responsables de ces massacres en masse : les trafics n'existent qu'en réponse à la politique de sécurité européenne qui profite à ceux qui abusent de la misère des autres. Paradoxalement, ceux qui condamnent ces trafics et réclament plus de sécurité, plus de contrôle des procédures et des visas, semblent ignorer qu'à chaque nouvel obstacle ajouté sur la route de l'exil, les tarifs du voyage ainsi que les risques augmentent pour les migrants qui n'ont pourtant pas d'autre

¹ Terme utilisé au Maroc pour désigner les migrants

solution. Pour beaucoup d'entre eux, les dangers d'une traversée maritime constituent la seule alternative à une vie où ils sont exposés aux violences ou à la mort, dans des pays en conflit.

La question centrale n'est pas de développer une politique européenne d'asile et d'immigration. Officiellement, elle n'existe pas. Mais pour les défenseurs des Droits de l'Homme, cette « politique » est inacceptable parce qu'elle laisse à chaque Etat des marges d'interprétation et la possibilité d'applications législatives toujours plus restrictives et punitives.

5. De «Mare Nostrum» à «Triton»

Les 10 et 11 novembre 2014, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) organisait sa conférence annuelle à Rome. Certains représentants de Frontex ont souligné que oui, il existe bien un principe de non-refoulement et de sauvetage des personnes, mais que leur unique mission est de garantir l'inviolabilité des frontières. «Triton» n'a rien à voir avec les droits fondamentaux. Le futur logique de la politique d'immigration, telle qu'elle est définie, se fera selon trois axes pour empêcher le plus possible l'arrivée de migrants: éviter leur arrivée aux zones maritimes ou terrestres sous contrôle européen ; restreindre les demandes d'accueil et d'asile ; construire de plus en plus de centres de détention. Durant cette rencontre, des membres du HCR et de l'OIM, ainsi que des représentants d'associations se sont indignés contre ces méthodes. Parmi eux, l'AEDH a mis en évidence le lien entre le principe de non-refoulement et le sauvetage et a dénoncé le fait que dans la pratique, la protection des frontières signifient l'emprisonnement des migrants.

6. L'Union européenne «gère-t-elle» vraiment les «flux migratoires»?

Le 10 octobre 2014, le Conseil Justice et d'Affaires Intérieures (JAI) du Conseil de l'Union européenne a adopté des conclusions intitulées « Prendre des mesures en vue de mieux gérer les flux migratoires » qui se fondent sur trois piliers :

1. La coopération avec les pays tiers, c'est-à-dire le travail en collaboration et le renforcement d'actions destinées à lutter contre le trafic de migrants, l'amélioration des capacités des pays tiers pour la gestion des frontières, la participation volontaire des Etats membres en matière de politique du retour mais également de réinstallation.
2. Le renforcement du contrôle des frontières externes et de Frontex, particulièrement en ce qui concerne le budget de Frontex qui connaît une augmentation régulière et la mise en route rapide de l'opération conjointe Triton, en coordination avec les mesures prises par les autorités italiennes (avec l'objectif de mettre fin à l'opération Mare Nostrum)
3. Le relevé systématique des empreintes digitales par les Etats membres pour éviter que ne s'applique le règlement EURODAC relatif au transfert des migrants en situation irrégulière d'un Etat membre à un autre.

Nous remarquons une fois de plus que l'accent est mis sur la sécurité plus que sur les droits des migrants. Nous déplorons que même s'il est fait mention de la possibilité pour l'opérateur de Frontex d' « examiner le cas des personnes vulnérables ou ayant besoin d'une aide sanitaire pour des besoins basiques lors du débarquement », les conclusions du Conseil ne prévoient pas de réelle opération de sauvetage pour remplacer l'opération Mare Nostrum, ni même la possibilité de satisfaire les besoins des personnes vulnérables avant de débarquer. Et même si la volonté de favoriser la réinstallation dans les Etats membres paraît être un point positif, la participation des Etats membres dans ce domaine reste cantonnée à une action volontaire et qui reste dans les faits, très limitée.

7. La politique de l'Union européenne est-elle réellement nouvelle ?

Dans un communiqué du 4 mars 2015, la Commission européenne dit vouloir intensifier les efforts déployés par l'UE, améliorer tous les instruments existants et promouvoir une meilleure coopération dans le domaine de la gestion des flux migratoires provenant des pays tiers. On constate que la sécurité continue d'être l'objectif principal au détriment des droits des personnes. Quatre principes ont été fixés :

- le développement « cohérent » à la fois du régime du droit d'asile et de la réflexion sur les « causes profondes de l'immigration ». Celle-ci devrait « faire partie intégrante de la conception des stratégies de développement » ;
- La création d'une « nouvelle politique européenne en matière d'immigration légale », pour attirer les « talents nécessaires pour renforcer la compétitivité européenne au niveau mondial ». Cela implique une « révision de la directive sur la carte bleue européenne », afin d'atteindre une « vision plus horizontale de la politique en matière d'immigration légale » ;
- L'intensification de la « lutte contre l'immigration illégale et l'exploitation d'êtres humains », en privilégiant des actions dans les pays et les « itinéraires prioritaires », en développant les « accords de réadmission » et la coopération au sujet des « processus de Rabat, Khartoum ou Budapest » ;
- La sécurisation des frontières extérieures, « dans le plein respect des droits fondamentaux ». Le contrôle de ces frontières a « une importance fondamentale pour tous », le rôle le plus important étant attribué à Frontex (en termes de budget, de moyens et de personnel) pour « répondre au mieux à l'évolution des situations auxquelles l'Union Européenne est confrontée ». Ceci implique également de développer « davantage les échanges entre les ressources des Etats membres », y compris pour la mobilisation des « équipes européennes de garde-frontières ».

Finalement, les nouveautés n'existent qu'au niveau sécuritaire. Une fois de plus, quand le sage montre la lune, l'idiot regarde le doigt.

8. Combien de milliers de morts en Mer Méditerranée?

Protégé par les frontières étroitement surveillées par Frontex, par le mur érigé entre la Grèce et la Turquie, par les barrières de Ceuta et Melilla, il est clair qu'au Nord de la « frontera sur », chacun pleure les milliers d'exilés qui ont perdu la vie sur les côtés de Lampedusa, de la Lybie ou du Maroc.

La compassion et la solidarité continueront, comme toujours, de s'exprimer devant les caméras. Mais quelque temps après, tandis que les larmes d'un jour appartiennent déjà au passé, le rejet des demandes d'asile, la répression, la détention, l'insuffisance de l'aide, les renvois immédiats, s'imposent de nouveau autour des frontières.

Il est inacceptable qu'année après année, à cause d'une terreur fantasmagorique de se voir un jour envahir par une « foule » d'exilés, les leaders européens maintiennent la même politique de renforcement des mesures de sécurité dans le périmètre de l'Eldorado formé par les vingt-huit Etats membres : barrières, murs, déploiement de patrouilles maritimes ou aériennes, drones pour surveiller les eaux internationales...

Mais ces drames ne concernent pas les pays au niveau individuel. Ce n'est pas le problème de Malte, de la Grèce, de l'Italie ou de l'Espagne. C'est un sujet pour l'ensemble de l'Union européenne. C'est à elle que revient –et individuellement à chaque pays –la responsabilité de la mort de milliers d'être humains sur ses côtes et frontières.

Pour répondre à la nécessité de sauver ces vies et dans le même temps tenir compte de l'inévitabilité des migrations internationales, phénomène historique, les gouvernements et les institutions européennes doivent impérativement changer de paradigme.

Les politiques migratoires européennes ont converti la Méditerranée en une énorme fosse commune : une année dramatique pour les immigrants

Rafael Lara. Équipe d'enquête : Anna Karin, Víctor Calvo, Pauline Proboeuf, Lena Michardiere, Chiara Raffaele, Chloe Maurice.

Si certains doutes persistaient, dire que la Méditerranée s'est convertie en une énorme fosse commune, ce n'est pas une figure de style. Il s'agit d'une réalité. De même que le fait d'affirmer qu'une bonne partie de la responsabilité du drame que sont en train de vivre des dizaines de milliers d'immigrants, qui dans de nombreux cas les conduit à la mort, revient aux politiques migratoires européennes. Politiques dont l'objectif est la répression, la criminalisation des flux et le rejet des immigrants peu importe le prix, construisant des murs chaque fois plus élevés et utilisant chaque fois plus de moyens. Il s'agit de construire ce que nous en sommes venus à appeler la Forteresse Europe, menant, comme l'a popularisé Migreurop, une véritable guerre contre les migrants.

1. Augmentation importante des arrivées d'immigrants en Union Européenne

Le bilan² que fait l'agence européenne Frontex³ sur le nombre de personnes en provenance de pays tiers qui sont entrées par les frontières européennes de forme irrégulière est significatif.

Selon ce bilan, l'agence Frontex a enregistré 278.000 entrées irrégulières au niveau des frontières européennes, c'est à dire deux et demi fois plus qu'en 2013 (170.000) et deux fois plus qu'en 2011 (141.000) dans le contexte du printemps arabe. Gil Arias, directeur de l'agence, a actualisé ce nombre qu'il a augmenté à 283.000 personnes⁴.

La grande majorité l'ont fait par la Méditerranée : 170.000 par l'Italie, 50.000 par la Grèce. L'évolution trimestrielle des entrées contredit, selon Frontex, l'idée selon laquelle l'arrivée d'immigrants se produisait en été du fait du beau temps. Maintenant, elle se produit de façon régulière tout au long de l'année, y compris avec des conditions météorologiques franchement adverses.

² <http://frontex.europa.eu/news/latest-trends-at-external-borders-of-the-eu-6Z3kpC>;

<http://www.europaforum.public.lu/fr/actualites/2015/03/comm-migration-frontex-rapport/index.html>

³ Selon l'article 2 du Règlement 2007/2004 du 26 octobre 2004 du Conseil créant l'Agence Frontex en 2004, l'Agence tient les fonctions suivantes :

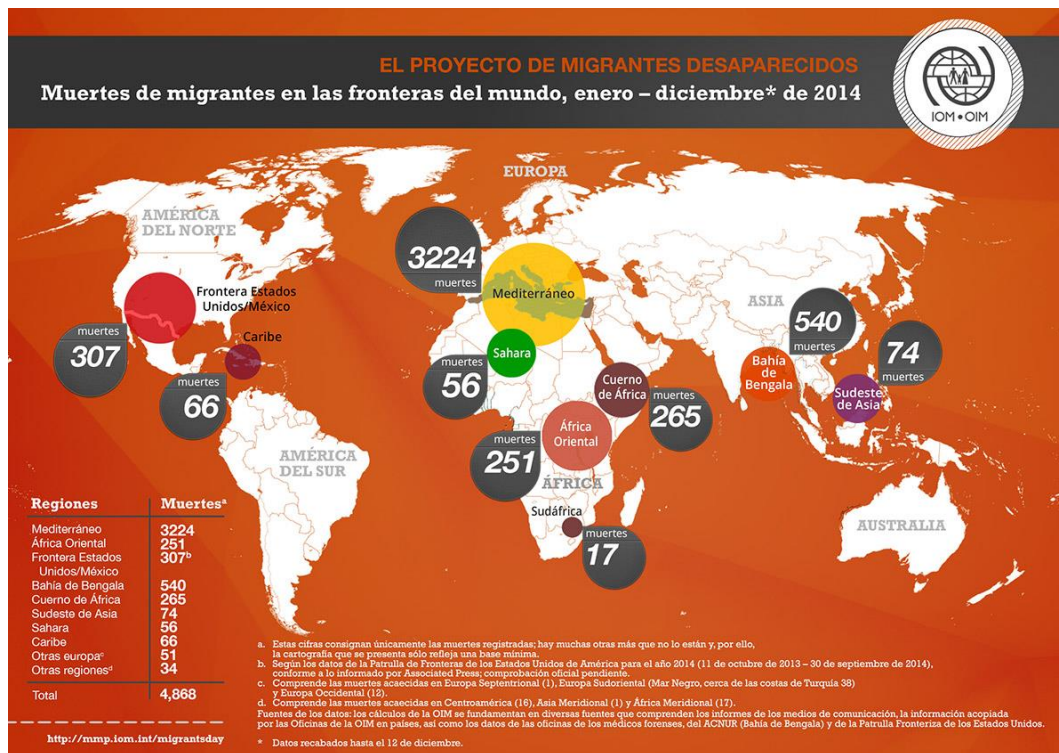
- coordonner la coopération opérationnelle entre les États membres en matière de gestion des frontières extérieures
- assister les États membres dans la formation des agents de gendarmerie nationale des frontières et établir des normes communes de formation
- réaliser des analyses de risques
- suivre de près l'évolution des recherches en matière de contrôle et de surveillance des frontières extérieures
- aider les États membres confrontés à une situation qui exige une aide opérationnelle et technique renforcée au niveau de ses frontières extérieures
- faciliter le soutien nécessaire pour l'organisation des opérations de retour conjointes aux États membres

⁴ http://www.lavozdegalicia.es/noticia/internacional/2015/04/03/80-simpapeles-llegan-europa-refugiados/0003_201504G3P22991.htm

2. Le nombre de personnes qui perdent la vie continue d'augmenter

Étant données les conditions dans lesquelles se sont produites les tentatives d'atteindre l'Europe, dans de fragiles embarcations ou bateaux, presque toujours surchargés de façon impressionnante, y compris sans équipage expert, celles-ci ne pouvaient que provoquer une catastrophe humanitaire.

Ainsi le constate le Rapport publié par l'Organisation Internationale des Migrations. Selon l'OIM⁵, un total de 4.868 personnes ont perdu la vie en essayant de traverser diverses frontières dans le monde en 2014. De ces morts, 66% ont eu lieu en Méditerranée, 3.224 personnes.



L'OIM indique que parmi les immigrants morts en Méditerranée, 30% venaient d'Afrique subsaharienne, un autre tiers de Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, en particulier de la République Arabe de Syrie, des Territoires Palestiniens Occupés et d'Égypte, et 11% de la Corne d'Afrique. On ne connaît pas la provenance de 29%. La majorité d'entre eux, près de 75%, meurent sur le route centrale de la Méditerranée, du Nord de l'Afrique (principalement de Libye) jusqu'à l'Italie ou Malte.

Ce sont des informations corroborées par l'ACNUR (HCR)⁶. Durant le second semestre 2014, ACNUR souligne quatre situations d'urgence de niveau maximum : En Irak, en République Centrafricaine, en Syrie et en Sud Soudan. Plus de 5,5 millions de personnes ont dû fuir. A ceci s'ajoutent d'autres crises comme celles de Libye, du Nigeria, de la République démocratique du Congo, de la Somalie et de l'Ukraine qui ont forcé des centaines de milliers de personnes à fuir. L'insécurité a également été un sujet de préoccupation pour l'ACNUR, étant donné l'assassinat de 81 travailleurs humanitaires durant les neuf premiers mois de 2014.

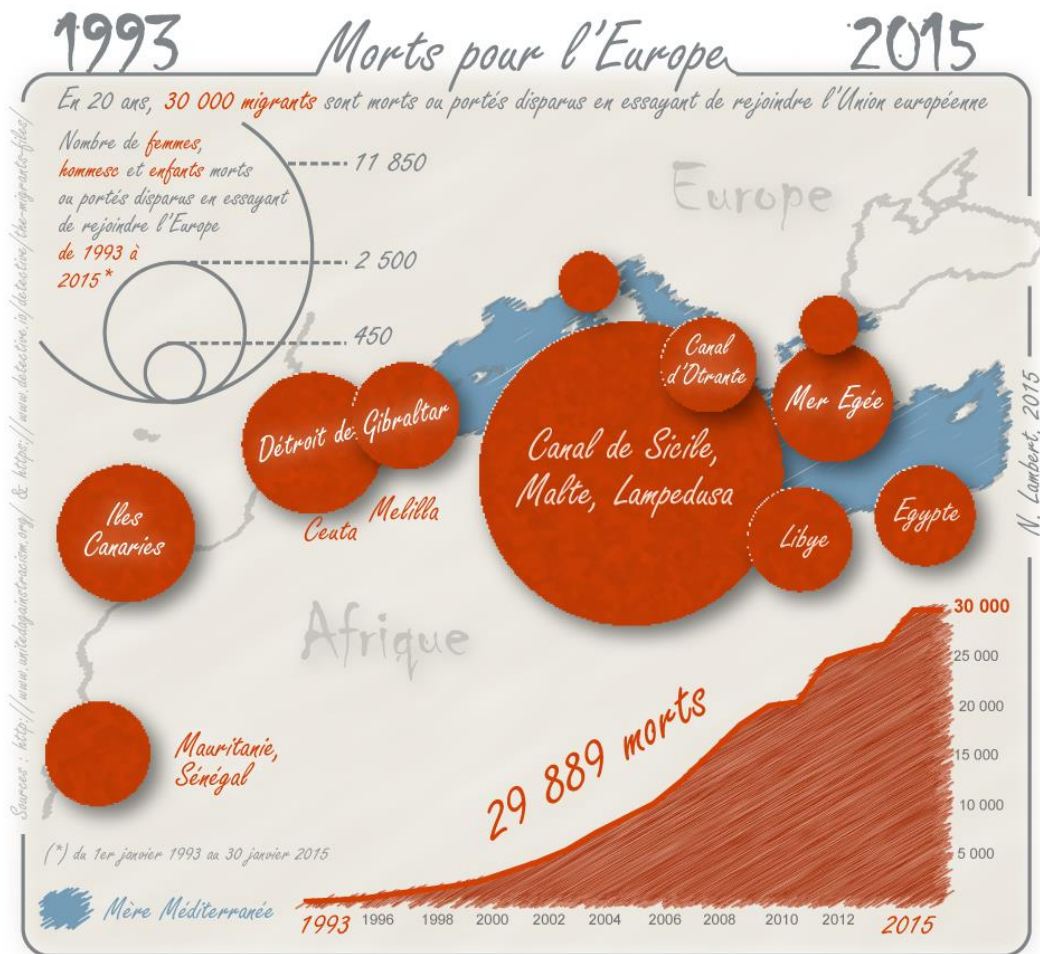
En total l'ACNUR a comptabilisé 4.272 morts en 2014, desquelles 3.419 ont eu lieu dans la Méditerranée,

⁵ Voir http://publications.iom.int/bookstore/free/FatalJourneys_CountingtheUncounted.pdf et aussi <http://mmp.iom.int/sites/default/files/documents/Brochure%20Spa.pdf>

⁶ <http://noticias.lainformacion.com/asuntos-sociales/inmigracion/un-total-de-3-419-personas-han-muerto-intentando-cruzar-el-mediterraneo-en-2014-ra5Dt77mjuVGEICJgw2CH2/>

des chiffres similaires à celles fournies par l'OIM.

De son côté, l'ONG United for Intercultural Action⁷, à travers son projet Migrants Files⁸, a estimé à 30.000 les morts de la Méditerranée entre 1993 et 2014.



De plus, le journaliste Gabriele de Grande, dans son blog Fortress Europe⁹, affirme que « jour après jour, durant des années, la mer s'est transformée en une énorme fosse commune... Depuis 1988, au moins 21.439 jeunes sont morts en essayant d'assiéger la forteresse de l'Europe, desquelles 2.352 en 2011, au moins 590 en 2012, 801 en 2013 et 2.086 durant les neufs premiers mois de 2014 ».

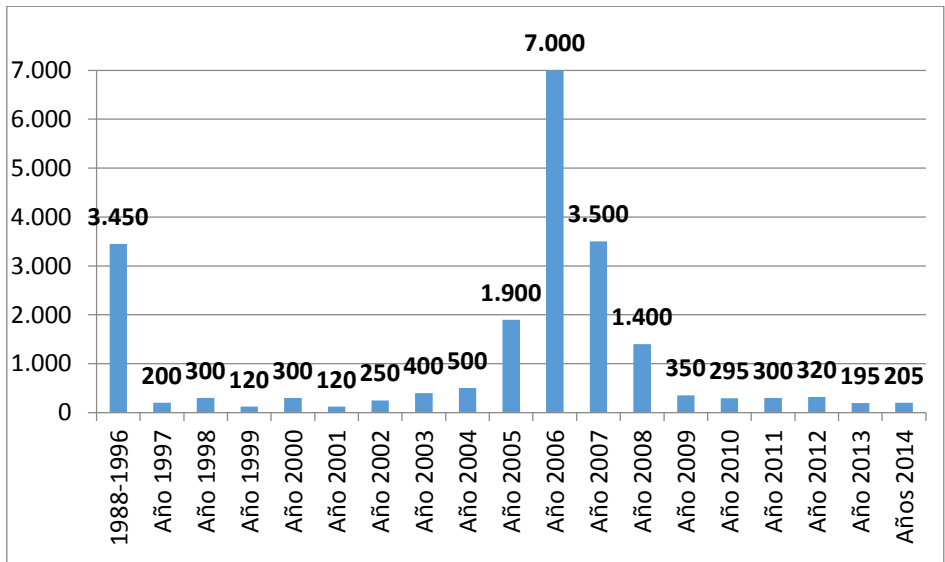
De même, selon l'estimation de l'APDHA, rien qu'en se référant à la Frontière Sud espagnole, Îles Canaries incluses, les données sont encore plus saisissantes étant donné que depuis 1988 (première barque à Tarifa) jusqu'en 2014, on estime à plus de 21.205 les personnes mortes ou disparues¹⁰.

⁷ <http://www.unitedagainstracism.org/>

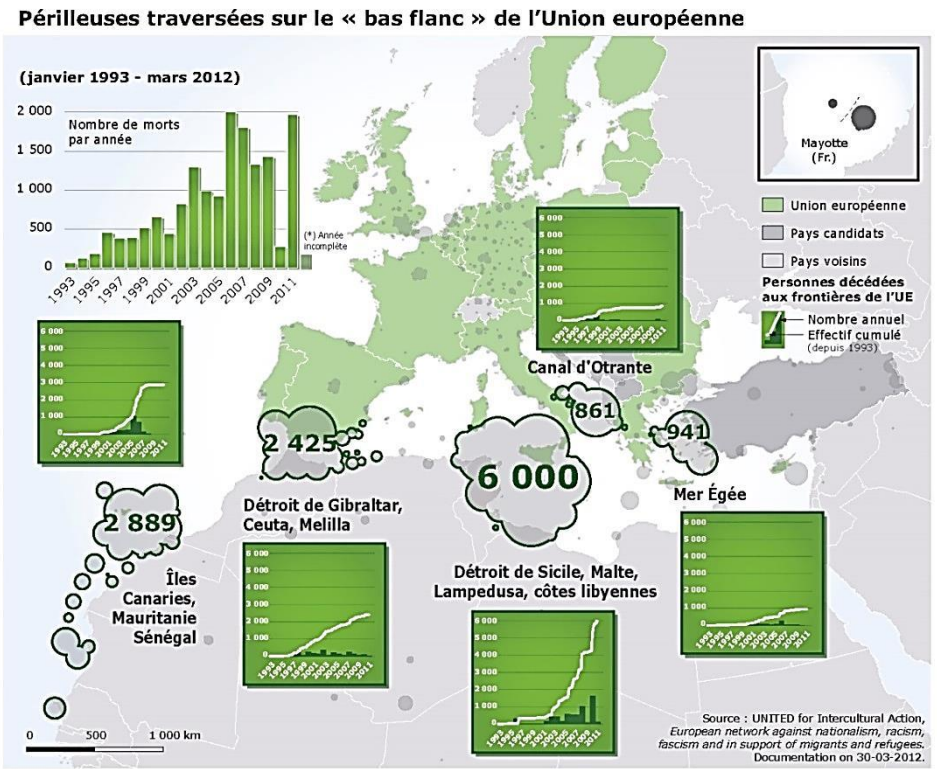
⁸ <https://www.detective.io/detective/the-migrants-files/>

⁹ <http://fortresseurope.blogspot.com.es/>

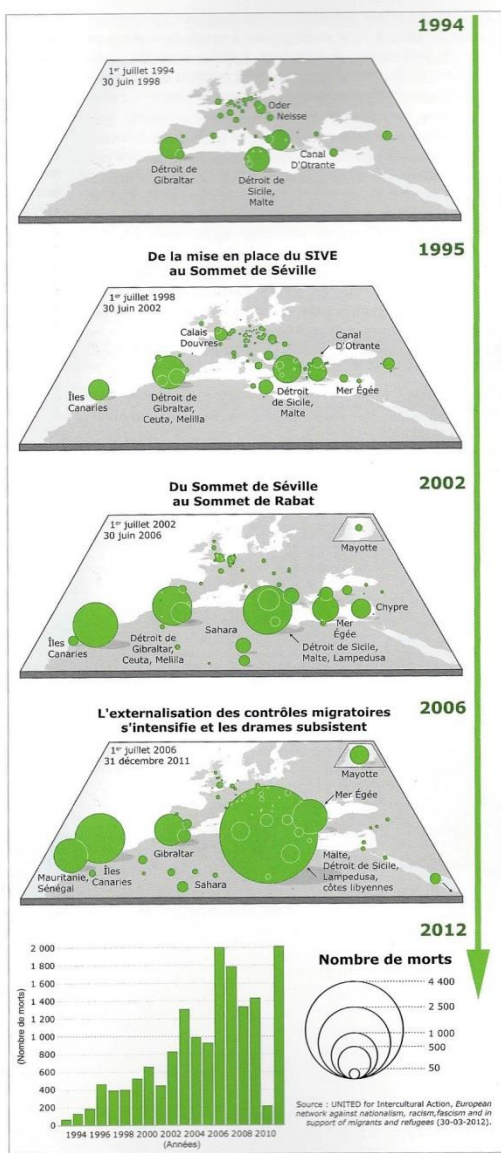
¹⁰ Voir rapports "Derechos Humanos en la Frontera Sur", APDHA en www.apdha.org



Migreurop, d'un autre côté, dans son Atlas de la Migration, a également réalisé un suivi des personnes ayant perdu la vie entre 1993 et 2012 :



© Migreurop (2012) Atlas des migrants en Europe. Géographie critique des politiques migratoires européenne, Paris, Armand Colin, 144 p. Carte réalisée par Nicolas Lambert.



Les frontières de l'espace Schengen deviennent de terribles réalités...

Certaines des tragédies les plus importantes sont arrivées en Méditerranée en 2014 et ce qu'on en retient aujourd'hui sont :

- **Ceuta_6 février 2014**

15 immigrants ont tenté de traverser la frontière du Tarajal à Ceuta. Quand ils étaient en mer, ils ont été bombardés de balles de gomme et de gaz par la gendarmerie et ils se sont noyés.

- **Libia_23 août 2014**

170 immigrants subsahariens disparaissent dans un naufrage près de la Libye et au moins 15 morts sont retrouvés¹¹.

- **Malta_10 septembre 2014**

500 immigrants disparus lors d'un naufrage, parmi lesquels au moins 100 étaient des enfants¹².

- **Libia_14 septembre 2014**

164 morts et 36 sauvés face aux côtes libyennes. La majorité étaient des femmes¹³.

- **Yemen_7 décembre 2014**

70 immigrants éthiopiens se noient lors d'un naufrage près du Yémen¹⁴.

- **Lampedusa_8 de febrero de 2015**

Plus de 300 immigrants meurent en essayant d'atteindre Lampedusa depuis la Libye dans quatre embarcations à air surchargées. 29 sont morts d'hypothermie. Le reste s'est noyé¹⁵.

Qu'il s'agisse de telle ou telle source, ces données représente très sûrement seulement une partie du total car toutes les circonstances ne permettent pas l'enregistrement du nombre de victimes, comme dans le cas de régions éloignées ou de disparitions en mer. Certains experts (selon ce que cite l'OIM dans le rapport

¹¹ http://www.elconfidencial.com/ultima-hora-en-vivo/2014-08-22/quince-inmigrantes-muertos-y-170-desaparecidos-en-naufragio-frente-a-libia_343939

¹² <http://www.europapress.es/internacional/noticia-menos-cien-ninos-murieron-naufragio-bote-inmigrantes-frente-costas-malta-20140917034837.html>

¹³ <http://www.eluniversal.com.mx/el-mundo/2014/naufragio-en-libia-deja-164-inmigrantes-desaparecidos-1038229.html>

¹⁴ <http://www.rtve.es/noticias/20141207/mueren-ahogados-70-inmigrantes-etiofes-naufragio-costa-yemeni/1063040.shtml>

¹⁵ http://www.elconfidencial.com/mundo/2015-02-11/mas-de-300-inmigrantes-muertos-en-un-naufragio-frente-a-las-costas-de-italia_707633/

cité) affirment que pour chaque corps trouvé, il y en a deux autres qui ne le seront jamais. Une autre circonstance qui complique la collecte de données est la présence d'acteurs criminels ou de fonctionnaires corrompus, qui dans certains cas bloquent le processus ou n'enregistrent pas les morts.

De plus, les statistiques prennent en compte les morts survenus aux frontières physiques des États et dans les voyages vers une destination internationale, mais ils excluent celles qui surviennent dans le pays de destinations qui peuvent être directement reliées aux politiques d'immigration, par exemple durant les détentions, déportations ou dévolutions forcées vers le pays d'origine.

Comme le signale le rapport de l'OIM "Fatal Journey- Counting the uncounted"¹⁶, il se produit un phénomène important de « undercounting », c'est à dire le fait de comptabiliser de manière très inférieure à la réalité. Le rapport suggère que beaucoup plus de migrants meurent par le contrôle en soi des frontières que par les causes du voyage en mer.

3. L'Union Européenne augmente ses actions de contrôle des frontières sans prendre en compte l'aide humanitaire

Il devrait s'agir d'une énorme catastrophe humanitaire qui, dans n'importe quel autre contexte, aurait mobilisé une grande solidarité, une captation de ressources et la mise en marche de plans de contingence et de secours. Mais ce n'est pas le cas. Au-delà des lamentations sempiternelles et des appels abstraits, ce qui est certain c'est que l'UE ne bouge pas le petit doigt pour résoudre cette crise humanitaire, ni avec les politiques développées par rapport aux processus migratoires, ni avec la mise en marche de plans de sauvetage et de secours dans les situations d'urgence.

En fait Frontex, l'agence européenne des frontières, n'est pas faite pour le sauvetage et pour l'urgence humanitaire, mais pour la surveillance et le contrôle des frontières de l'UE dans le but d'empêcher l'arrivée d'immigrants. Ainsi elle s'est permise de critiquer l'opération Mare Nostrum, développée par l'Italie à partir de 2013 et close en novembre 2014 après avoir aidé des milliers d'immigrants secourus par la marine italienne. Pour Frontex, la proximité des bateaux italiens des côtes libyennes lors des tâches de prévention et d'aide a provoqué un effet d'encouragement et leur présence a été utilisée par des réseaux criminels. « L'Europe nous laisse seuls. L'Europe ne peut pas sauver les États et les banques et ensuite laisser mourir des mères avec leurs enfants », a déclaré le premier ministre italien, Matteo Renzi, entre autre lors des déclarations pour la galerie des gouvernements européens¹⁷.

Le Ministre de l'Intérieur espagnol n'aurait pas pu être plus explicite ni plus cruel : « Frontex est une agence qui a pour mission de fixer les frontières et elle ne peut pas se convertir en une agence de sauvetage. S'il en était ainsi, sa mission serait dénaturalisée, le résultat serait un effet d'encouragement, une augmentation de l'activité des mafias criminelles... En sachant qu'en mettant ces personnes désespérées en mer, comme nous en sommes témoins, une d'agence de sauvetage viendra pour les amener à leur destination »¹⁸. Eh bien, il vaut mieux qu'elles se noient.

L'opération Triton¹⁹, mise en marche en novembre 2014 et développée par Frontex, n'a pas l'objectif de

¹⁶ http://publications.iom.int/bookstore/free/FatalJourneys_CountingtheUncounted.pdf

¹⁷ http://www.teinteresa.es/mundo/operacion-Mare-Nostrum-inmigrantes-Italia_0_1152485105.html

¹⁸ http://www.eldiario.es/desalambre/Interior-convertir-Frontex-salvamento-inmigrantes_0_365713575.html

¹⁹ http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-14-566_en.htm; <http://ecre.org/component/content/article/70-weekly-bulletin-articles/855-operation-mare-nostrum-to-end-frontex-triton-operation-will-not-ensure-rescue-at-sea-of-migrants-in-international-waters.html>

secourir les immigrants en mer. L'Union Européenne avec l'opération Triton souhaite naviguer jusqu'à 30 miles des côtes italiennes, à la différence de l'opération « Mare Nostrum » qui intervenait aussi en eaux internationales. En restant aussi proches des frontières européennes, le risque que les migrants en danger ne reçoivent aucune aide dans les eaux internationales augmente. Comme le signale Amnesty International, il est pertinent de se demander de nouveau quel est le but exact de l'Union Européenne, limiter le nombre de morts en Méditerranée ou continuer de protéger ses frontières coûte que coûte, malgré les migrants qui tentent de fuir la violence ?²⁰

A tout ceci s'ajoute le budget réduit de l'opération Triton qui s'élève à 3 millions d'euros, alors que l'opération « Mare Nostrum » avait un budget de 9 millions par mois. Comment ce type d'opération peut être efficace avec un budget aussi réduit, alors que le nombre de personnes essayant de traverser la Méditerranée de manière clandestine augmente ? L'opération Triton n'a pas les moyens ni le mandat nécessaire pour secourir les clandestins en Méditerranée. La préoccupation des pays européens est évidente, le contrôle de ses frontières passe avant la protection de la vie de ces personnes.

Ainsi l'avait confirmé l'opération « Mos Maiorum »²¹ coordonnée par le Ministre de l'Immigration italien avec le soutien de Frontex et d'Europol et qui s'est déroulé durant deux semaines entre le 13 et le 26 octobre 2014²². L'objectif de cette opération a été d'intercepter et de récupérer les données personnelles des titulaires de documents falsifiés, les demandeurs d'asile rejetés et les contrebandiers. Pour la campagne Frontexit il s'agissait d'une véritable « chasse à l'immigrant »²³.

Selon le bilan réalisé par le Conseil Européen²⁴, durant les deux semaines qu'a duré l'opération, 19.234 personnes ont été détenues lors de 6.002 procédures, desquelles 1.538 ont eu lieu au niveau des frontières extérieures -9.890 migrants détenus- et 4.464 au sein du territoire européen -9.344 détentions-. 14.347 étaient des hommes et 2.166 des femmes. Figurent également 2.721 enfants et adolescents.

« Ces chiffres doublent le nombre de détentions réalisées lors de l'opération Perikles, qui a eu lieu entre septembre et octobre 2013 avec une intention similaire (10.459 détentions) et quadruple celles de l'opération Aphrodita, également une grande opération de coopération policière européenne qui s'est déroulée entre octobre et novembre 2012 (5.298). Il s'agit de la plus grande réalisée en UE à ce jour »²⁵

Selon la plainte de Frontexit, à travers cette opération, la résidence irrégulière est considérée comme un délit pénal, ce qui représente pour certains un défi pour la jurisprudence du Tribunal de Justice de l'UE. Les demandeurs d'asile sont perçus comme de possibles fraudeurs et, surtout, les institutions européennes alimentent le fantasme d'une invasion criminelle en Europe²⁶.

²⁰ <http://www.amnesty.fr/Nos-campagnes/SOS-Europe/Actualites/Sauvetage-des-migrants-en-mer-pourquoi-operation-Triton-est-voee-echec-13064>

²¹ Le nom Mos Maiorum fait référence au concept romain de "vieilles habitudes" pour se défendre de la décadence et de la barbarie

²² <http://www.statewatch.org/news/2015/jan/eu-council-2015-01-22-05474-mos-maiorum-final-report.pdf>

²³ <http://www.frontexit.org/fr/actus/item/417-operation-mos-maiorum-la-traque-aux-migrants-sans-papiers-en-europe>

²⁴ <http://www.statewatch.org/news/2015/jan/eu-council-2015-01-22-05474-mos-maiorum-final-report.pdf>

²⁵ <http://www.europapress.es/epsocial/noticia-operacion-policial-europea-mos-maiorum-saldo-detencion-19234-migrantes-mayoria-refugiados-20150123125705.html>

²⁶ Voir : <http://www.migreurop.org/article801.html> "L'ostracisme de l'étranger, centres fermés et expulsions » qui met en évidence l'idée d'évasion/protection

Ici on peut trouver des cartes avec les centres de détentions de différents pays : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/typespace/frontier/FrontDoc4.htm>

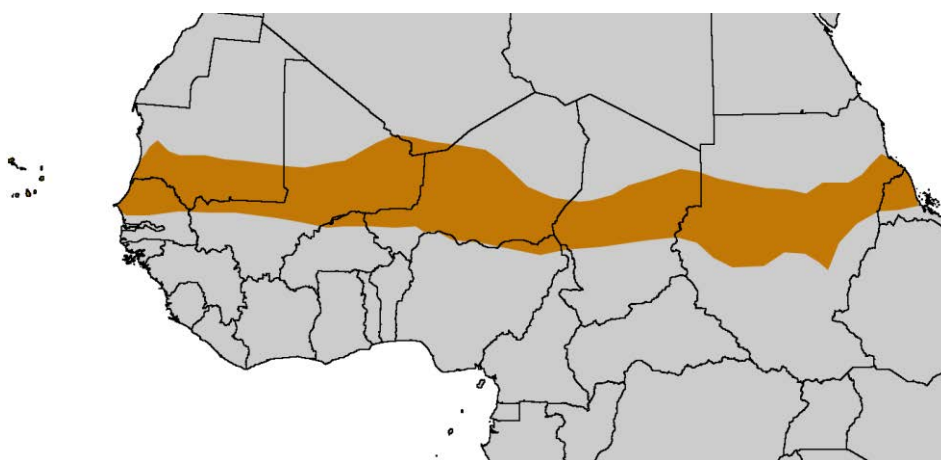
Une nouvelle opération similaire a été prévue par l'UE pour 2015, comme l'a dénoncé State Watch²⁷. Il s'agit de l'opération Amberlight dont le déroulement est prévu entre le 1er et le 14 avril. Il s'agira de nouveau d'essayer d'identifier et de poursuivre les « résidents illégaux » et pour cela intensifier le contrôle aux frontières extérieures de l'UE.

4. La marche irréprouvable des pauvres et des victimes

Frontex a constaté que l'augmentation des entrées détectées (logiquement celles ne l'ayant pas été n'apparaissent pas) est très liée à la crise syrienne, étendue à l'Irak, qui a généré une situation critique et de grande ampleur pour les réfugiés. Ewa Moncure, porte-parole de Frontex, a expliqué à l'agence AFP qu'il « y a diverses raisons à cette incroyable augmentation : une situation dramatique en Syrie, en Erythrée, au Sud Soudan, en République démocratique du Congo, en Irak et également en Libye qui est devenu un *failed state* (Etat failli) où la loi ne s'applique pas. Ceci crée les conditions idéales pour les trafiquants de personnes qui opèrent en Libye en totale impunité »²⁸.

Ce qu'il se passe en Libye est un facteur fondamental pour comprendre l'évolution des flux migratoires en Méditerranée. Mouammar Kadhafi a converti la Libye en un véritable État-tampon au service de l'Union Européenne pour le contrôle des migrations provenant d'Afrique subsaharienne.

L'intervention occidentale, l'assassinat de Kadafi et la guerre qu'affrontent les différentes factions pour le contrôle du pays, ont converti la Libye en une terre de personne où tout est possible et où même les différentes factions tentent de rentabiliser les flux migratoires.



D'un autre côté, beaucoup des mercenaires du Sahel, qui étaient au service de Kadhafi, ont dû fuir précipitamment au Sud. Selon tous les experts, ils ont nourri en bonne partie les mouvements qui se produisent aujourd'hui dans tous les pays du Sahel et plus au Sud, comme au Niger ou au Mali. L'ascension des factions les plus fondamentalistes de l'Islam, les interventions occidentales avec des conséquences souvent problématiques et le manque de perspectives pour les jeunes dans la zone, créent des

²⁷ <http://www.statewatch.org/news/2015/mar/eu-overstayers-smart-borders.htm>

²⁸ <http://tempsreel.nouvelobs.com/societe/20150304.AFP0711/le-nombre-des-immigres-entres-illegalement-dans-l-ue-a-triple-en-un-an.html>

mouvements de population importants, fondamentalement vers les pays voisins comme la Mauritanie, mais aussi vers le Nord, en Algérie et surtout en Libye, avec l'espoir de réussir à atteindre l'Europe.

La situation géopolitique de la Libye, un pays gigantesque, avec l'énorme « autoroute » du Sahel au Sud et avec une situation de chaos interne la transforme en une base parfaite pour embarquer des immigrants jusqu'en Europe. L'incontrôlable désert sahélien facilite l'arrivée de Subsahariens en Libye en esquivant les contrôles étatiques.

Pourtant, la Libye n'est pas l'unique cause de la situation actuelle des immigrants. La Somalie, par exemple, est parmi les premiers rangs mondiaux de *failed states* (dans laquelle il y a de nouveau une responsabilité occidentale), de même que l'Erythrée ou la République Centrafricaine²⁹.

Pour sa part, la guerre syrienne, quatre ans après son commencement, laisse déjà une traînée de chiffres qui font froid dans le dos et qui augmente chaque jour³⁰:

- Plus de 200.000 morts
- 10.664 enfants assassinés
- 3,8 millions de réfugiés
- 7,6 millions de déplacés en territoire syrien
- 60% des près de 23 millions de Syriens sont victimes de pauvreté
- 12,2 millions de Syriens ont besoin d'aide humanitaire d'urgence pour survivre
- La moitié de la population est sans-emploi
- La somme des destructions de la guerre atteint 31.000 millions de dollars
- Le budget de l'aide humanitaire nécessaire pour 2015 : 8.000 millions de dollars, desquels seulement 2% sont couverts aujourd'hui.
- Au moins 81 journalistes morts
- 610 médecins et travailleurs de la santé assassinés
- L'espérance de vie de la population est passée de 79,5 ans en 2010 à 55,7 ans en 2014
- Le pays a perdu 15% de sa population
- Entre 2,1 et 2,4 millions d'enfants ne peuvent pas aller à l'école
- 83% du système d'éclairage ne fonctionne pas

Sans aucun doute la situation d'instabilité prolongée dans tout le Sahel et dans la Corne d'Afrique et les crises syrienne et irakienne alimentent l'augmentation notable de personnes qui tentent d'arriver en Europe en fuyant la guerre et la faim. Il s'agit d'une marche des pauvres et des victimes.

Mais l'Union Européenne abandonne à son sort les personnes qui fuient la guerre et l'horreur. Toutes les déclarations de ses gouvernants sur le drame de la guerre et la nécessité de mettre fin au conflit se convertissent en un bavardage hypocrite lorsqu'on regarde le sort des personnes déplacées par les conflits. Les pays voisins comme la Turquie, le Liban, la Jordanie, l'Égypte et y l'Irak elle-même accueille 97% des réfugiés alors que l'Union Européenne en accueille à peine 1,7%³¹.

²⁹ <http://library.fundforpeace.org/library/cfsir1423-fragilestatesindex2014-06d.pdf>

³⁰ http://www.huffingtonpost.es/2015/03/15/cifras-guerra-siria_n_6872018.html

³¹ <https://www.es.amnesty.org/noticias/noticias/articulo/respuesta-muy-deficiente-al-drama-de-los-refugiados-sirios/>

Selon Amnesty, « l'Espagne est un des pays dont la réponse laisse le plus à désirer, étant donné qu'elle a offert seulement 130 places pour réinstaller des réfugiés en provenance de Syrie entre 2013 et 2014 (réinstallation qui ne s'est toujours pas matérialisée jusqu'aujourd'hui). Récemment, le Conseil des Ministres a approuvé 130 places de plus pour 2015 ».

5. Des politiques migratoires européennes inhumaines et sans perspectives

Les actions en matière d'asile et d'immigration énumérées jusqu'à maintenant reflètent on ne peut plus clairement une obsession malade pour le contrôle et la sécurité de la part de l'Union Européenne bien que cela soit mortifère pour des milliers de personnes.

En constatant la façon dont la Méditerranée se transforme en une énorme fosse commune, les dirigeants européens font de grandes déclarations lors de chaque tragédie et clament leur impuissance devant celles-ci comme si elles étaient une fatalité. Mais, comme le signalent les collectifs intégrés à la campagne Frontexit³², « ces tragédies sont la conséquence des politiques migratoires sécuritaires qui empêchent quasiment l'accès régulier au territoire européen, et ne laissent pas d'autres choix aux personnes en exil que de s'embarquer dans des bateaux de fortune au péril de sa vie ».

Une « nouvelle initiative » vient de se faire connaître³³, cette fois-ci du gouvernement italien, consistant à financer des patrouilles de Tunisie et d'Égypte pour éviter la sortie des immigrants depuis ces pays. Comme il est naturel de la déguiser de préoccupation humanitaire : s'ils ne partent pas, ils ne mourront pas en mer. Mais en réalité il s'agit, comme au Maroc, de payer pour un rôle de gendarmes des frontières, ces pays du Nord de l'Afrique, effectuant un pas de plus vers l'externalisation des flux migratoires.

La question est de fermer le cercle : éviter qu'ils ne sortent depuis les côtes Nord africaines (externalisation) ; s'ils réussissent à s'embarquer, qu'ils soient immédiatement interceptés (Frontex) ; s'ils parviennent à arriver, qu'ils soient détenus (un extraordinaire système de Centres de détention pour toute l'Europe) et finalement dévolus (accords de réadmission).

Comme nous le rapportons dans les rapports de l'APDHA, ce sont des politiques réitérées mises en place et renouvelées chaque fois, qui produisent ce résultat : il y a toujours plus d'immigrants qui arrivent, dans des conditions qui s'empirent à chaque fois, plus de personnes meurent et nous creusons à chaque fois un peu plus la fracture sociale en générant un plus grand racisme et une plus grande xénophobie dans la société européenne car, comme dit Alexandra Politiki, les politiques d'immigration européenne se sont transformées en un véritable venin culturel³⁴.

« Peu à peu, émerge en Europe une culture de cruauté envers les pauvres et ceux qui passent avec gêne et tentent d'entrer. L'Europe est prise dans une lutte décidée pour ne pas laisser passer les gens qui recherchent la sécurité, la protection et un futur meilleur ». John Dalhuisen, directeur du Programme d'Amnesty International pour l'Europe et l'Asie centrale, a mis l'accent sur le coût humain et la misère que doivent payer certaines personnes les plus vulnérables en conséquence des politiques d'immigration de l'Union Européenne. « Ces politiques ont également créé une culture de cruauté qui génère déjà son propre

³² <http://www.migreurop.org/article2568.html?lang=fr>

³³ http://www.eldiario.es/desalambre/DOCUMENTO-Union-Europea-Tunez-Egipto_0_368514055.html?utm_source=SOCIOS+por+provincias&utm_campaign=852c7c942c-Adelanto_socios_17_3_2013&utm_medium=email&utm_term=0_99f4043d51-852c7c942c-55540677

³⁴ http://www.huffingtonpost.es/alexandra-politaki/el-veneno-cultural-de-las_b_6237170.html?

vocabulaire. Le mot réfugié est resté hors d'usage et celui d'immigration illégale s'est généralisé à la place d'immigration sans papiers. On a déjà presque oublié le terme protection internationale et celui d'asile a acquis une connotation négative ».

6. Initiatives pour humaniser la gestion des flux

Et pourtant il n'y a pas peu de voix qui exigent un changement profond de ces politiques qui ne remplissent même pas l'objectif pour lequel elles sont théoriquement mises en place. Les propositions réalisées depuis de nombreuses instances ne sont pas manquantes non plus, malheureusement avec un rare écho parmi nos gouvernants qui poursuivent le mantra de l'hypothétique sécurité, incapables de comprendre que d'autres alternatives politiques sont possibles.

Parmi ces voix on retrouve la campagne Frontexit³⁵ qui dénonce que, suivant une sécurité du contrôle des frontières et une rhétorique orientée vers la « prévention des risques » et vers « l'identification des menaces » associées à la « lutte contre l'immigration illégale et les crimes transfrontaliers », des principes fondamentaux de droit international sont mis à mal :

- Le droit d'asile (convention de Genève sur les réfugiés, art.18 et 31 de la Charte des Droits Fondamentaux de l'UE)³⁶;
- Le droit d'abandonner n'importe quel pays, y compris le sien (art. 13³⁷ de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, art. 12³⁸ du pacte International de Droits Civils et Politique, duquel tous les États membres de l'UE sont signataires).

Les associations qui font partie de la campagne Frontexit dénoncent l'incompatibilité du mandat de FRONTEX avec le droit international et européen. Ils demandent aux institutions de l'UE de prendre une décision pour mettre fin aux activités de Frontex.

De son côté, le 26 novembre, les collectifs espagnols du réseau Migreurop (Andalucía Acoge, APDHA, CEAR, Elin et SOS Racismo) ont présenté au Congrès de Députés, dans le cadre d'une rencontre « Frontière Sud ; y a-t-il des alternatives ? », leurs propositions pour revenir sur la situation de grave vulnérabilité des Droits de l'Homme à la Frontière Sud européenne, en particulier à Ceuta et Melilla³⁹.

Les propositions sont reprises dans le *Manifeste pour une solution européenne au drame de la frontière, quatre mesures urgentes et réalisables*⁴⁰ qui a été soutenu par plus de 100 organisations. Y compris l'ACNUR, qui après avoir constaté que lors des deux premiers mois de 2015, 470 personnes étaient mortes en Méditerranée, a présenté une série de propositions à l'Union Européenne dans une lettre du Haut-Commissaire, Antonio Guterres⁴¹. Propositions qui qualifient de « série de solutions audacieuses et innovantes pour faire face aux défis de la migration mixte en Méditerranée et pour réduire le nombre de

³⁵ <http://www.frontexit.org/fr/>

³⁶ http://www.europarl.europa.eu/charter/pdf/text_es.pdf

³⁷ <http://www.un.org/es/documents/udhr/>

³⁸ <http://www.oas.org/es/cidh/expression/showarticle.asp?artID=189&IID=2>

³⁹ <http://www.apdha.org/migreurop-presenta-en-el-congreso-de-los-diputados-sus-propuestas-para-una-gestion-respetuosa-con-los-derechos-humanos-de-las-fronteras-espanolas-y-europeas/>

⁴⁰ <http://acoge.org/manifiesto-por-una-solucion-europea-al-drama-en-las-fronteras-de-ceuta-y-melilla-cuatro-medidas-urgentes-y-realizables/>

⁴¹ http://www.unhcr.org/55019bce6.html#_ga=1.50304547.485892653.1425829597

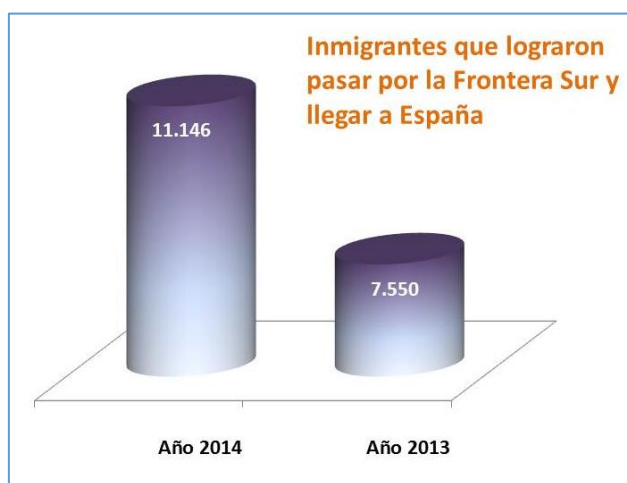
personnes qui perdent la vie en mer ». On ne peut que se résumer, pour conclure, aux déclarations de Vincent Cochetel, directeur d'ACNUR pour l'Europe : « Continuer avec le statu quo n'est pas une option, l'absence d'action pour faire face à ces défis signifie simplement que plus de gens mourront ».

Bilan migratoire 2014 à la frontière Sud: un coût humain énorme causé par les politiques de fermeture des frontières

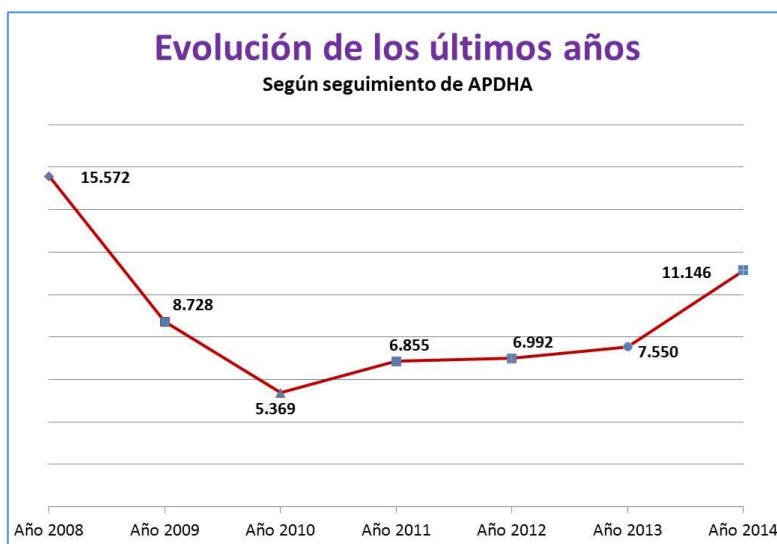
Rafael Lara. Suivi Anna Karin

1. En 2014, les arrivées de migrants ont augmenté en Espagne mais on est loin des chiffres de l'Italie et de la Grèce

On a pu observer pendant l'année 2014 une augmentation importante des migrants interceptés à la frontière Sud de l'Espagne⁴². Concrètement, selon le suivi réalisé par l'APDHA⁴³, un total de 11.146 migrants ont été interceptés par les forces de l'ordre espagnoles⁴⁴ à la frontière Sud (Ceuta et Melilla, Peñones, les cotes péninsulaires, les îles Baléares y les îles Canaries). En 2013, ce chiffre s'élevait à 7.550, ce qui suppose une hausse de presque 50%.



Il faut remonter à l'année 2008 pour parvenir à trouver un chiffre supérieur de personnes interceptées⁴⁵.



⁴² Par Frontière Sud nous nous référons à la zone qui comprend les îles Baléares, les côtes du sud et de l'est de la péninsule espagnole, Ceuta, Melilla et les îles Canaries.

⁴³ Au moment où nous rédigeons ce rapport, le Ministère de l'Intérieur espagnol n'a toujours pas rendu public le "Rapport de lutte contre l'immigration illégale" pour l'année 2014.

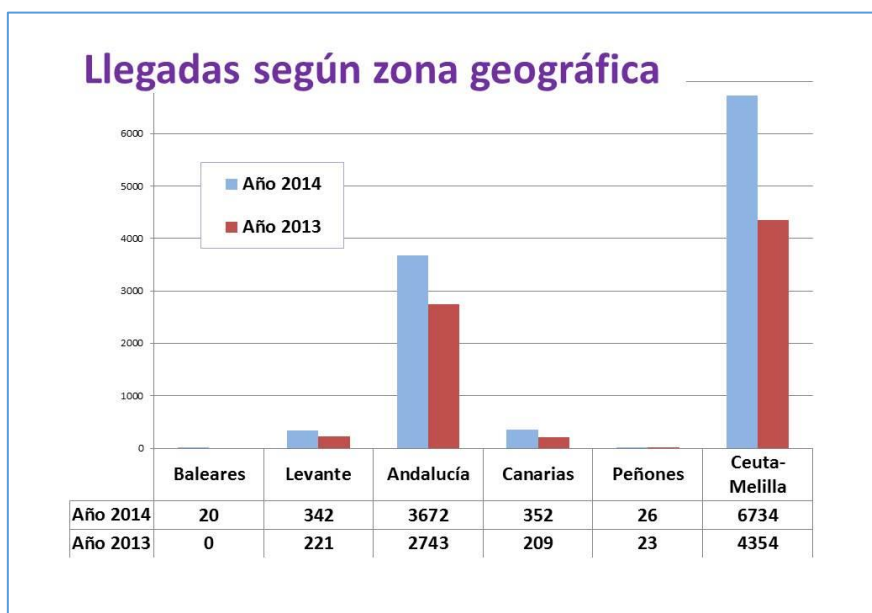
⁴⁴ Nous ne comptabilisons pas ici les personnes interceptées par le Maroc ou l'Algérie, avant de sortir de leur territoire ou en mer. Et logiquement, les personnes qui ont réussi à passer la frontière sans être interceptées, non plus.

⁴⁵ Sauf s'il est indiqué le contraire, les chiffres utilisés sont ceux du suivi effectué par l'ADPHA.

Malgré cela, si on compare ces chiffres avec les 170.000 arrivées en Italie ou avec les 50.000 arrivées en Grèce, ces données nous montrent que l'Espagne n'est pas la première porte d'entrée en Europe. Derrière l'Espagne, il reste la Bulgarie qui en 2014 a détenu environ 7.500 personnes à la frontière turque, principalement des Syriens, des Afghans et des Iraquiens⁴⁶.

Le fait que depuis de nombreuses années l'Espagne n'est plus le principal pays de destination des flux migratoires, malgré sa proximité avec l'Afrique, séparé de seulement 14 kilomètres depuis le détroit de Gibraltar, se doit à l'exercice d'un contrôle féroce de ses côtes, réalisé normalement par le royaume du Maroc et sa collaboration étroite (et achetée) avec le système de contrôle et de refoulements déployé par l'Espagne, avec des investissements coûteux en technologies et en ressources, comme nous l'avons analysé dans nos rapports. Selon les données publiées par Amnesty International⁴⁷, pendant la période de 2007-2013, 290 millions d'euros ont été utilisés par l'Espagne dans le contrôle de ses frontières extérieures, une somme supérieure à celles de l'Italie (250) ou de la Grèce (207). Un chiffre qui contraste grandement avec la somme destinée au Fond pour les Réfugiés en Espagne, qui s'élève à 9 millions d'euros.

L'augmentation migrants interceptés, jusqu'en Espagne, enregistrée cette année, s'est surtout produite à Melilla et à Cadix pour les arrivées ont eu lieu pendant le mois d'août, comme présenté dans le graphique suivant.



On peut également observer la distribution des arrivées par zone géographique sur la carte suivante.

⁴⁶ <http://bnr.bg/es/post/100529974>.

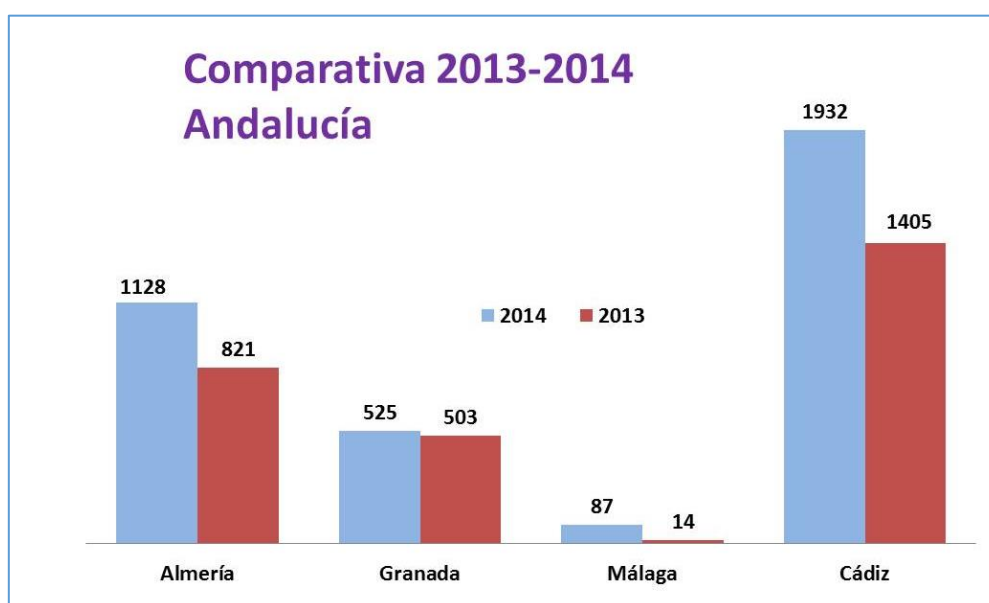
⁴⁷ <https://www.amnesty.org/download/Documents/8000/eur050012014es.pdf>



2. L'Andalousie et Cadix

3.672 personnes sont arrivées en Andalousie. Un chiffre qui contraste avec celui annoncé par la ministre Ana Pastor, lors de sa visite à Cadix en janvier 2015, qui élève à 4.965 les migrants arrivés en Andalousie dans 400 bateaux⁴⁸, sans comptabiliser les personnes qui ont été détenues par le Maroc et transférées dans le pays voisin.

Comme on peut l'observer sur le graphique suivant, une hausse des arrivées dans toutes les provinces a été vérifiée, particulièrement dans la province de Cadix.



Cette hausse des entrées à Cadix, qui sur toute l'année atteint 1.932 personnes, s'est surtout réalisée du 10 au 14 août, car l'information s'est diffusée entre les migrants qui vivent dans les quartiers excentrés de Tanger que le gouvernement marocain interrompait son contrôle de la côte pendant ces jours. Des quartiers comme celui de Boukhalef sont restés vides et les bateaux gonflables se sont retrouvés « en rupture de

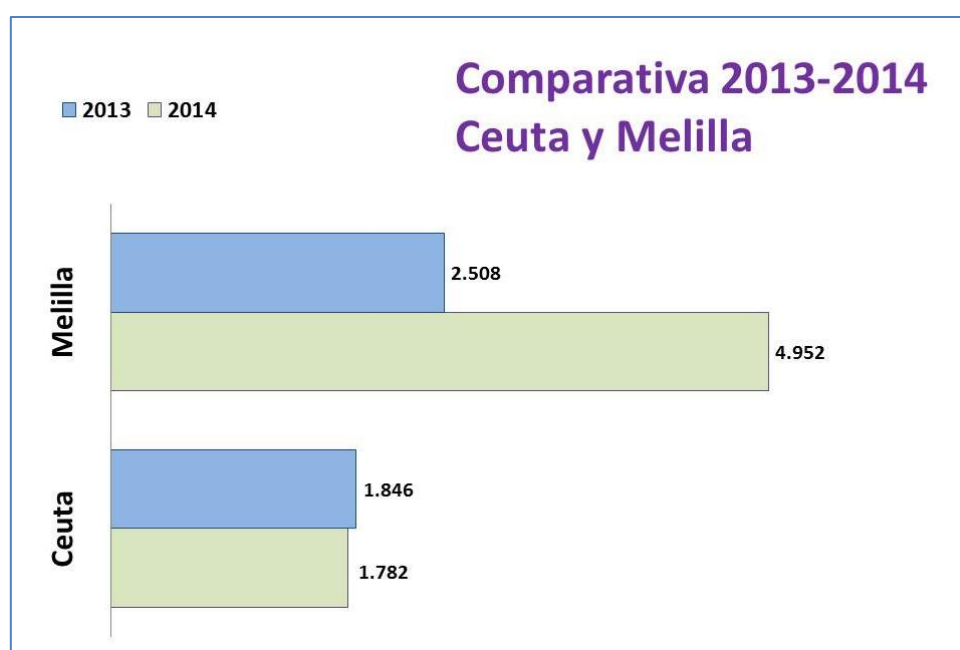
⁴⁸ <http://www.elmundo.es/andalucia/2015/01/14/54b6a3ba22601dab6c8b4577.html>

stock ». Les raisons de cette action réalisée par le gouvernement marocain restent obscures, bien que l'on pense que ce soit par représailles car la Garde Civil aurait aperçu le 7 août près des eaux de Ceuta un bateau dans lequel voyageait le roi Mohammed VI⁴⁹.

Concrètement, les 11 et 12 août s'est produite une situation extraordinaire avec l'arrivée en l'espace de ces deux jours de 1.219 migrants à bord d'une centaine de bateaux pneumatiques. Les ressources habituellement utilisées n'ont pas été suffisantes et l'ancienne salle de sport de Tarifa a été utilisée pour accueillir et surtout enfermer les migrants. Une fois de plus, le gouvernement a agi de manière illégale, violant les droits fondamentaux des migrants en les détenant pendant une durée supérieure à celle normalement autorisée, comme nous l'analysons dans une autre partie de ce rapport⁵⁰.

3. Augmentation des entrées dans la ville de Melilla

En ce qui concerne les villes de Ceuta et Melilla, c'est à Melilla que s'est produite la hausse la plus importante des entrées pendant l'année 2014 étant donné qu'à Ceuta le nombre de personnes arrivées est semblable à celui de 2013.



A Melilla, l'entrée dans la ville se répartit entre les personnes subsahariennes, les personnes d'origine syrienne, mais on recense également un nombre important de personnes algériennes.

L'augmentation de l'entrée de migrants à Melilla doit surtout être rapportée à l'exode des personnes syriennes, et il s'agit souvent de familles entières. Si cette arrivée de Syriens ne s'était pas produite, les entrées à Melilla auraient même été inférieures à celles de 2013, malgré le côté spectaculaire et tragique de cette clôture.

Ainsi, selon le suivi réalisé par l'APDHA, 20.000 tentatives de sauter la clôture se sont produites et plus de 2.100 personnes subsahariennes ont réussi⁵¹. De leur côté, pas moins de 2.400 personnes syriennes ont

⁴⁹ Voir par exemple http://www.lasexta.com/noticias/nacional/guardia-civil-reclama-rey-mohamed-que-identifique-cuando-navegaba-aguas-ceutias_2014082500169.html.

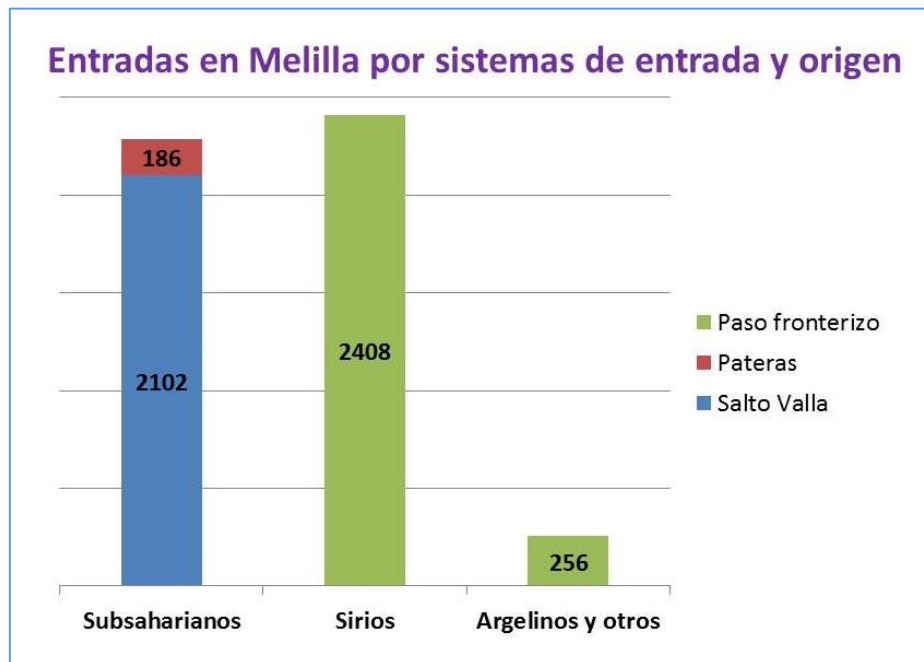
⁵⁰ Voir le chapitre: « Frontière Sud, violations de fait et de droit » dans ce même rapport "Frontera Sur, violaciones de hecho y de derecho", en este mismo informe.

⁵¹ Voir dans ce même rapport le chapitre « Analyse des sauts à la frontière de Melilla en 2014 ».

réussi à traverser la frontière. Ceux qui restent sont des personnes d'origine algérienne.

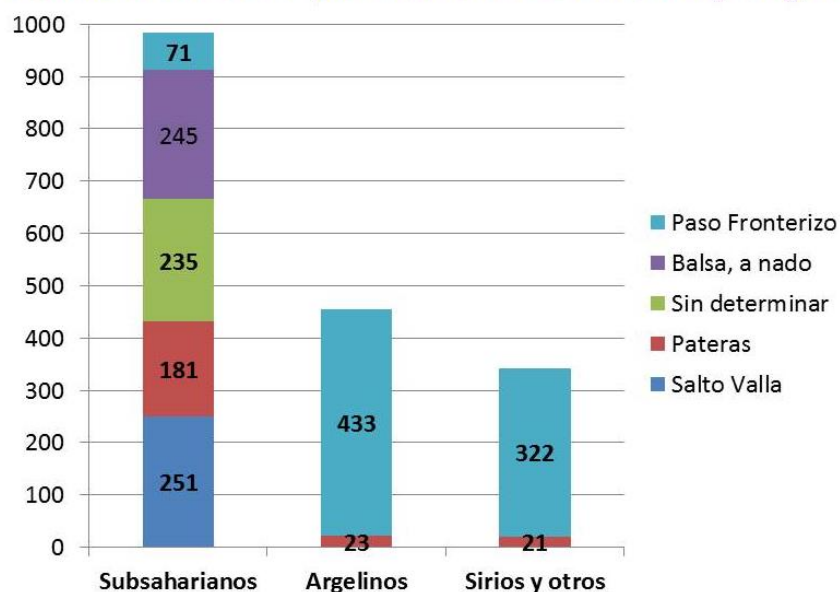
Aussi bien les personnes syriennes comme les personnes algériennes qui entrent à Ceuta et Melilla l'ont fait principalement par les postes frontaliers (Tarajal à Ceuta, Beni Enzar à Melilla), confondues parmi les dizaines de milliers de marocains qui entrent quotidiennement dans ces deux villes.

Dans tous les cas, les systèmes d'entrée dans ces deux villes sont différents. Pour des questions orographiques, les sauts à la frontière de Ceuta sont plus nombreux et les tentatives à la nage par le Tarajal o Benzú, ainsi que par des bateaux pneumatiques, sont plus fréquents.



14.1% du total des migrants qui ont réussi à entrer dans cette ville l'ont fait en sautant la clôture en 2014, face à 42.4% à Melilla.

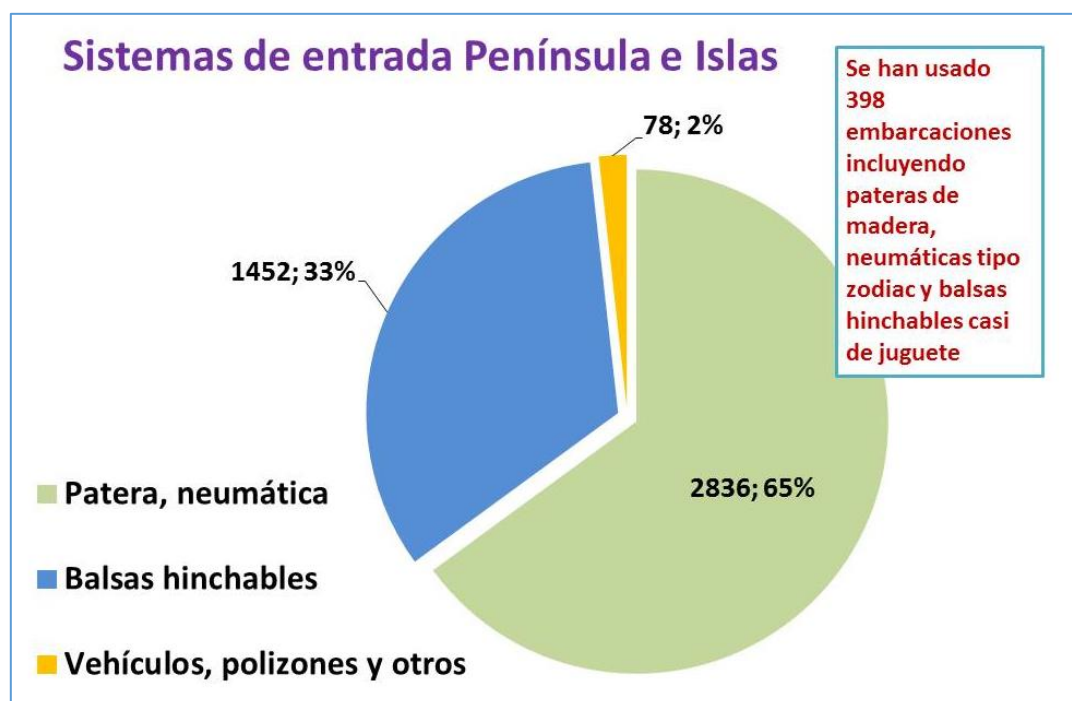
Entradas en Ceuta por sistemas de entrada y origen



Dans une autre partie de ce rapport ⁵² deux thèmes liés aux violations des droits humains qui se produisent aux frontières de Ceuta et Melilla sont analysés : d'un côté la mort de 15 migrants en raison des actions perpétrées par la Garde Civile le 6 février dans le Tarajal à Ceuta, et d'un autre côté la question de l'expulsion illégale de migrants par la Garde Civile aux frontières, ce qui a été communément appelé « renvois à chaud ». Ces deux thèmes ont largement été abordés dans notre rapport « Droits Humains à la Frontière Sud 2014 »⁵³.

4. Systèmes et origine des migrants interceptés dans la péninsule et dans les îles

L'utilisation de bateaux pneumatiques comme moyen pour arriver à la péninsule continue d'augmenter. Mais l'utilisation de zodiac et de bateaux reste majoritaire, comme on peut le voir dans le graphique suivant qui indique le nombre de personnes qui ont utilisé chaque système et le pourcentage par rapport au total.

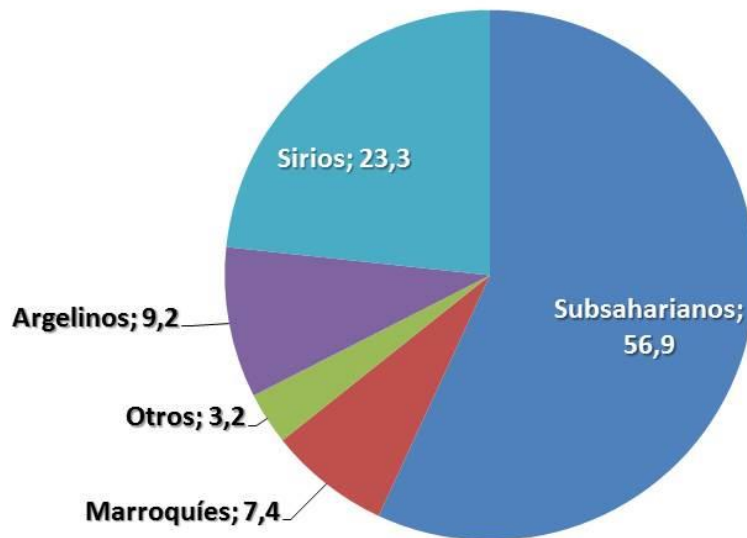


Concernant l'origine des personnes qui ont réussi à traverser les murs de la frontière sud, la majorité reste d'origine subsaharienne, même si l'on a pu observer une hausse significative des personnes d'origine syrienne qui fuient la guerre qui ravage ce pays, comme nous venons de le signaler.

⁵² Voir le chapitre: « Frontière Sud, violations de fait et de droit ».

⁵³ Voir http://www.apdha.org/media/frontera_sur_2014_web.pdf

Inmigrantes según origen 2014



5. Le Maroc, le meilleur gendarme de la frontière Sud

Dans d'autres chapitres de ce présent rapport⁵⁴ nous analysons plus en détails le rôle joué par le Maroc dans le fait de contenir et refuser les migrants d'origine subsaharienne et les violations continues des droits humains qu'ils subissent. A l'exception de cette courte période allant du 10 au 13 août, le contrôle des côtes marocaines rend extrêmement difficile le départ de bateaux ou de bateaux pneumatiques jusqu'aux côtes espagnoles.

Mais le rôle de gendarme du Maroc ne s'arrête pas là.

D'un côté, le Maroc est en train de consacrer d'importantes ressources afin d'empêcher les sauts aux frontières de Ceuta et Melilla. Pour démontrer sa collaboration dans la lutte contre les migrants, le ministre marocain délégué de l'Intérieur, Charki Draï, a déclaré⁵⁵ que pendant l'année 2014, son gouvernement avait empêché un total de 80 sauts massifs aux frontières de Ceuta et Melilla et réalisé un total de 37.000 détentions de migrants sans papiers, desquels il a estimé que 20.000 ont été réalisées lors de ces sauts à la frontière.

Ainsi, il est en train de se construire une troisième barrière, du côté marocain, dont le développement n'est toujours pas fini.

D'un autre côté, non sans contreparties, le Maroc réactive l'Accord de Réadmission de 1992 qui, récemment, après plus de 20 ans, est entré en vigueur.

Au final, ces deux dernières années, le Maroc a déployé de nombreuses unités de patrouilles de l'Armée royale et de la Gendarmerie pour intercepter les bateaux une fois qu'ils sont sortis de la côte marocaine et avant qu'ils parviennent à la côte espagnole. Dans de nombreux cas, cette intervention se produit après

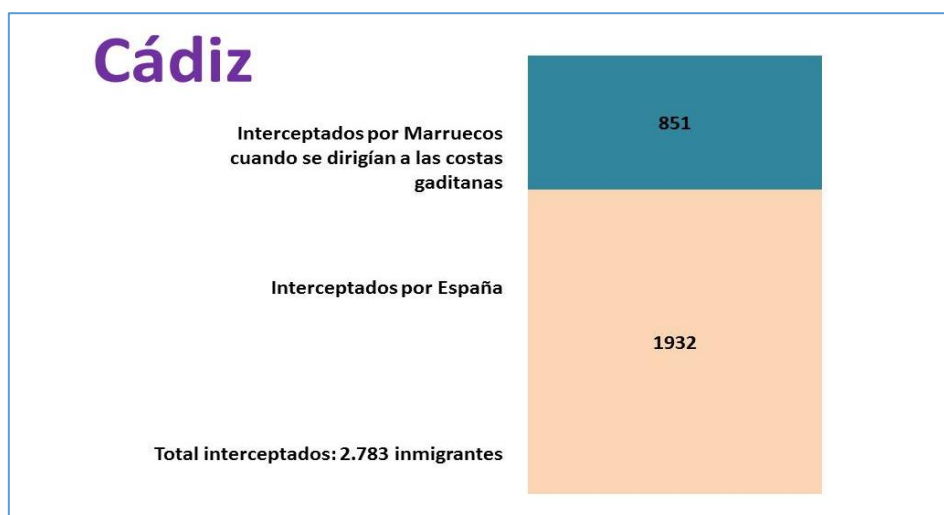
⁵⁴ Voir la partie « Répression, racisme et mort de migrants subsahariens au Maroc ».

⁵⁵ http://politica.elpais.com/politica/2015/01/14/actualidad/1421250578_454496.html

avoir été averti par le Sauvetage Maritime ou la Guardia Civil. Dans d'autres cas, cette intervention se produit par action directe des patrouilles de la Gendarmerie royale marocaine, particulièrement au moment de sortie des bateaux de la côte.

Selon les estimations de l'APDHA, le Maroc pourrait avoir intercepté plus de 2.000 migrants lorsqu'ils se dirigeaient vers la Péninsule, les îles Canaries ou Ceuta et Melilla où ils ont été renvoyés en territoire marocain.

Nous avons analysé plus en détails l'interception dans le détroit par les forces marocaines. Comme on peut le voir sur le graphique suivant, si on comptabilise les personnes interceptées par le Maroc, 2.800 personnes ont été détenues alors qu'ils essayaient d'arriver à la province de Cadix.



il est évident que ce « saut » dans la collaboration du Maroc dans la lutte contre l'immigration et les excellentes relations des deux gouvernements, n'est pas exempt de contreparties économiques et politiques pour le gouvernement marocain. Le journal français Libération soulignait les négociations en rapport avec les accords de réadmission en signalant les exigences mises en évidence par le gouvernement marocain⁵⁶. Ainsi, en rapport avec un accord plus complexe avec l'UE, l'ambassadeur de l'UE au Maroc a annoncé la volonté du gouvernement marocain de mettre en lien cet accord avec la politique de visas⁵⁷.

6. Le drame des personnes syriennes et leur accueil en Espagne

Comme nous l'avons vu plus haut, plus de 2.700 personnes d'origine syrienne sont entrées à Ceuta et Melilla, fuyant la guerre qui ravage leur pays depuis 2011.

En effet, la Syrie est devenue un véritable enfer depuis il y a maintenant quatre ans, depuis le début du conflit qui a causé 200.000 morts, 10.000 enfants assassinés et presque quatre millions de réfugiés⁵⁸.

Le maillon le plus faible ce sont les enfants. Unicef a donné un chiffre du nombre d'enfants affectés par la guerre en Syrie. Cinq millions et demi, c'est le chiffre d'enfants victimes du conflit, un chiffre qui fait de la

⁵⁶ http://www.libe.ma/Rabat-et-Madrid-jouent-au-chat-et-a-la-souris-en-matiere-de-reconduite-des-clandestins_a49400.html

⁵⁷ <http://eldia.es/agencias/7934298-MARRUECOS-ESPA-UE-propone-Marruecos-facilitar-visados-si-Rabat-aplica-acuerdo-readmision>.

⁵⁸ http://www.huffingtonpost.es/2015/03/15/cifras-guerra-siria_n_6872018.html

Syrie « un des endroits les plus dangereux du monde pour un enfant », comme l'a expliqué le directeur exécutif d'Unicef, Anthony Lake⁵⁹.

Cependant, ce que nous avons pu observer des actions réalisées par l'Europe et l'Espagne, c'est que les réfugiés syriens sont abandonnés à leur sort. Toutes les déclarations des gouvernants de l'UE sur le drame de la guerre et la nécessité de mettre fin au conflit sont devenues une diatribe hypocrite lorsque l'on voit les chances laissées aux personnes déplacées par le conflit.

Amnesty International a dénoncé le fait que l'Union européenne a accueilli (décembre 2013) seulement 12.000 réfugiés, c'est-à-dire seulement 0,3% du total des personnes déplacées par la guerre⁶⁰. Les données suivantes sont celles d'Amnesty International:

- L'Allemagne a été, par rapport aux autres pays, l'Etat le plus généreux en promettant d'accueillir 10.000 réfugiés, c'est-à-dire 80% du nombre total des réfugiés que l'UE a promis d'accueillir.
- A part l'Allemagne, les 27 Etats membres de l'UE ont proposé d'accueillir seulement 2.340 réfugiés de Syrie.
- La France a proposé d'offrir seulement 500 places, c'est-à-dire 0.02% du nombre total de personnes qui ont fui la Syrie.
- L'Espagne a accepté d'accueillir seulement 30 personnes, c'est-à-dire 0.001% des réfugiés de Syrie.
- Dix-huit Etats membres de l'UE – parmi eux le Royaume Uni et l'Italie – n'ont pas offert même une seule place.

Pendant ce temps, des familles entières qui ont fui la guerre et une catastrophe humanitaire sans précédent, qui ont tout laissé derrière eux, qui ont réuni le peu qu'ils avaient et qui ont traversé le Moyen-Orient, l'Egypte, la Lybie, l'Algérie et le Maroc, sont passées par les villes de Ceuta et Melilla, pour arriver en Europe et commencer une nouvelle vie.

Beaucoup d'entre eux passent avec des passeports marocains ou entre les milliers de personnes qui, quotidiennement, traversent les frontières de ces villes. Et ils terminent dans les centres de détention de ces deux villes. Là-bas, ils se retrouvent avec un nombre considérable de personnes (il faut rappeler que le centre de détention de Melilla par exemple, avec 480 places, est arrivé à accueillir plus de 2.400 personnes) et sans conditions adéquates pour l'accueil de familles et de mineurs.

Ainsi s'exprimait un des réfugiés syriens, dans El País⁶¹: « Le principal problème c'est le surpeuplement. Nous sommes nombreux à dormir dans une même chambre et des gens de tous les pays, mélangés. Nous passons la journée dehors car à l'intérieur il n'y a pas d'espace », « Les enfants ne dorment pas bien et n'ont pas une bonne hygiène. Beaucoup tombent malades »...

L'an passé beaucoup d'entre eux ont organisé des campements dans les places centrales de ces deux villes. Ils ne voulaient pas rester au centre de détention car là-bas leur situation s'éternise. Beaucoup d'entre eux n'acceptent pas non plus de demander l'asile, car les procédures d'une bureaucratie sans cœur peuvent retarder la solution d'un an et demi au moins. Et eux veulent être libres, sortir de la « prison » qu'est devenue pour eux Ceuta ou Melilla et ont fait des campements pour qu'on ne les oublie pas et ainsi donner de la visibilité à la gravité de leur situation.

⁵⁹ <http://www.unicef.es/actualidad-documentacion/noticias/2014-declarado-ano-devastador-para-la-infancia-15-millones-de>

⁶⁰ <https://www.es.amnesty.org/noticias/noticias/articulo/la-vergonzosa-situacion-de-las-personas-refugiadas-sirias-al-descubierto/>.

⁶¹ http://politica.elpais.com/politica/2014/06/05/actualidad/1401982200_939254.html.

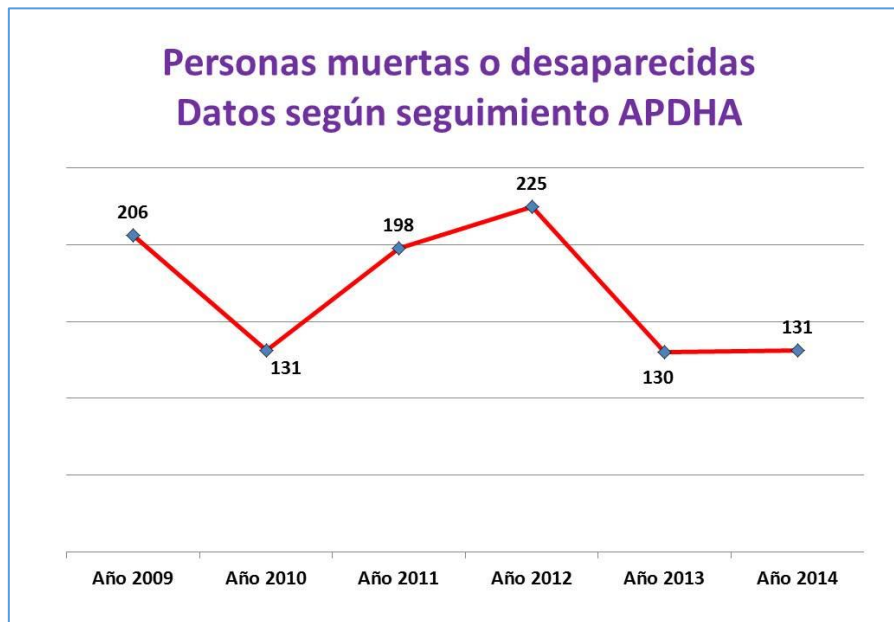
La rétention à Ceuta et Melilla de ces personnes qui demandent l'asile ou qui potentiellement sont demandeurs d'asile (« nous n'avons pas fui une guerre pour finir en prison ») viole la Convention de Genève et d'autres traités internationaux signés par l'Espagne que le gouvernement a pris l'habitude d'ignorer.

7. 131 personnes mortes ou disparues

On distingue dans un autre chapitre de ce rapport⁶² le phénomène d'«undercounting»⁶³, c'est-à-dire quantifier d'une façon bien inférieure à la réalité le nombre de personnes qui perdent la vie dans cette aventure vitale que représente l'émigration. Le rapport de l'OIM suggère que beaucoup plus de migrants meurent en raison du propre contrôle des frontières qu'à cause de la mer. Par conséquent, cela signifie que les gouvernements ne trouvent pas d'intérêt à enquêter sur ces thèmes, ni à quantifier le nombre de personnes qui perdent la vie année après année en essayant de sauter les murs de cette forteresse européenne.

Pour cette raison, il n'est pas redondant de répéter de nouveau que le suivi que réalise l'APDHA de ce drame qui a lieu à la frontière Sud espagnole permet d'avoir des données qui sont, avec toute certitude, très en-deçà de la réalité. Il n'est donc pas surprenant qu'avec toutes les violations qui sont commises par les Etats impliqués dans le contrôle des frontières 131 personnes seulement ont perdu la vie ou ont disparu : il s'agit seulement de celles qu'on a pu détecter.

En effet, malgré l'augmentation des personnes qui sont arrivées en Espagne, les données concernant le nombre de morts ou de disparus sont très similaires à l'année 2013, comme on peut le voir dans le graphique suivant:



La distribution géographique est la suivante:

⁶² Voir « Les Politiques Migratoires Européennes ont transformé la Méditerranée en une énorme fosse commune : une année dramatique pour les migrants ».

⁶³ Voir le rapport de l'OIM "Fatal Journey- Counting the uncounted"
http://publications.iom.int/bookstore/free/FatalJourneys_CountingtheUncounted.pdf.



Que l'on peut observer avec plus de détails sur la carte suivante :



Les hauts murs de la forteresse européenne, les politiques migratoires inhumaines et inutiles de l'Union européenne et du Royaume d'Espagne ne cessent de payer leur tribut, sous forme de vies et de souffrances humaines.

Il est l'heure pour ces hommes en noir qui gouvernent l'Europe de repenser aux politiques migratoires. Un changement de cap est indispensable pour le sens commun et l'humanité, pour le respect de la législation internationale. Les frontières doivent cesser d'être un espace d'impunité et d'exception car aux frontières aussi les droits humains doivent être respectés.

Frontière Sud 2014 : Violations des Droits humains de fait et de Droit

Carlos Arce. Diego Boza.

1. Introduction

En 2014, de nouvelles et inquiétantes étapes vers une normalisation institutionnelle, juridique et sociale des violations des droits des migrants tentant de rejoindre l'Europe par la frontière hispano-marocaine ont été franchies. Les événements montrent que le gouvernement espagnol, avec l'aval des institutions européennes, veut présenter les situations actuelles à Ceuta et Melilla, ainsi que sur les côtes andalouses et au nord du Maroc, comme étant exceptionnelles. Ces situations requerraient ainsi l'application de mesures tout autant exceptionnelles, et devant être « à juste titre » exemptes des rigidités formelles imposées par l'Etat de Droit.

Dans cette lignée, une succession d'événements a accompagné cette volonté de normalisation: cela va de la tragédie à la frontière du Tarajal (Ceuta) au mois de février, durant laquelle 15 personnes sont mortes après l'intervention de la Guardia Civil ; suivie d'une pratique continue et répétée des refoulements à chaud (surtout à Melilla), en passant également par une détention illégale et massive de migrants à Tarifa en août. Pour finaliser cette politique de contrôle des frontières, et face aux critiques véhémentes venant de diverses instances, le gouvernement espagnol a essayé de donner une couverture juridique légale par le biais d'une réforme « express », certainement discutable sur le fond et sur la forme, une stratégie juridique qui sera analysée dans cet article.

Cependant, il faut également noter que l'opposition à de telles pratiques de la part de la société civile, des forces politiques mais également des institutions nationales et internationales de droits humains s'est intensifiée ces derniers temps. Pour exemple, plusieurs graves épisodes de violations des droits à la Frontière Sud ont été portés devant la justice l'année dernière, et ce, grâce à l'action des collectifs sociaux. Nous porterons également attention à ces procédures dans la suite de cet article.

Avant de poursuivre, nous ne pouvons que trop insister sur le fait que les présumés flux migratoires incontrôlés, menaçant l'Europe de l'invasion d'Africains à travers la frontière sud de l'Espagne, ne correspondent pas à la réalité. Nous ne ferons pas ici mention de données déjà largement analysées dans d'autres articles de ce rapport⁶⁴, mais indiquerons simplement que ces chiffres contredisent le discours officiel de "situation exceptionnelle exigeant des mesures exceptionnelles".

⁶⁴ Chapitre "Bilan migratoire 2014", p. 22

2. Violations des Droits humains et procédures judiciaires encouragées par la société civile en 2014

Comme nous l'avons déjà mentionné, 2014 a connu une série d'événements particulièrement importants à la frontière hispano-marocaine, tant pour leur gravité que pour la tentative politico-médiatique de les utiliser afin de justifier la "situation d'urgence" à nos frontières. Cependant nous soulignons également que, principalement grâce à l'impulsion de la société civile, certaines de ces violations des droits fondamentaux ont été soumises à des enquêtes judiciaires. Même si une vraie prise de responsabilité légale et politique semble être un horizon lointain, l'APDHA apprécie le fait que la justice se soit rapprochée. Parmi ces différents cas nous notons:

a) La procédure judiciaire au sein des tribunaux de Ceuta pour les 15 décès du 6 Février 2014, à la frontière du Tarajal.

Dans la dernière édition de ce rapport a été réalisé un compte rendu détaillé des événements ; nous ne nous attarderons donc pas sur la description de ces derniers⁶⁵ et nous concentrerons plus précisément sur les aléas qu'a subit la procédure⁶⁶.

Les obstacles initiaux à la clarification des événements, posés par l'exécutif, et la déresponsabilisation politique, ont été transférés devant la justice. Après un an d'enquête, les difficultés rencontrées par les collectifs sociaux se portant partie civile⁶⁷ (Coordinadora de Barrios et CEAR, entre autres) ont été :

- L'imposition de cautions "dissuasives" pour chaque organisation souhaitant se porter partie civile (1 500 € pour chaque)
- La faible volonté de la part du Procureur et du juge d'instruction de faire avancer l'enquête. Premièrement, il n'est pas demandé à la Guardia Civil qu'elle identifie les agents ayant participé aux faits. Deuxièmement, nous observons l'inaction face au retard injustifié de cette dernière à présenter le rapport relatant les faits. Ajoutons aussi les difficultés rencontrées à accéder aux enregistrements complets des caméras de sécurité, pourtant élément clé de l'enquête.
- L'entrave à la participation des familles des victimes dans ce processus en leur imposant la soumission d'un nombre exagéré de documents.
- La tentative de la part du Juge d'instruction de se désintéresser du cas en se retirant en faveur de l'Audiencia Nacional, ce qui fut finalement rejeté...

⁶⁵ "Derechos Humanos en la Frontera Sur 2014", pp 40 y ss. http://www.apdha.org/media/frontera_sur_2014_web.pdf

⁶⁶ Résumé des repercussions de l'enquête dans les médias.

<http://www.rtve.es/noticias/20140313/juez-investiga-tragedia-ceuta-recibe-grabaciones-internas-guardia-civil/895580.shtml>

<http://www.europapress.es/epsocial/noticia-acusacion-denuncia-trabas-dilaciones-indebidas-investigacion-muertes-tarajal-ceuta-20141206172936.html>

http://www.eldiario.es/desalambre/Juzgado-Ceuta-Audiencia-Nacional-Tarajal_0_33666761.html

<http://www.elperiodico.com/es/noticias/sociedad/juez-andreu-devuelve-ceuta-investigacion-tragedia-tarajal-3916610>

http://politica.elpais.com/politica/2015/02/11/actualidad/1423667106_736157.html

<http://www.europapress.es/epsocial/noticia-capitan-guardia-civil-imputado-tragedia-ceuta-ratifica-defiende-actuacion-agentes-20150303171430.html>

⁶⁷ Ce procédé se nomme « Acusación popular » : en droit espagnol, cela permet à un particulier ou à une organisation non-impliquée ni victime dans une affaire de saisir la justice (Article 125 de la Constitution espagnole en vigueur)

Malgré tous ces obstacles dans la procédure, la persévérance des collectifs de la société civile encourageant à se porter partie civile a permis la mise en cause de 16 agents de la Guardia Civil qui ont participé aux événements de février 2015⁶⁸. Même si nous ne pouvons être certains que le procès aboutisse, nous apprécions ce progrès et le considérons comme étant un pas en avant dans la lutte contre l'impunité des violations des droits fondamentaux à la frontière Sud.

b) Le cas des présumées détentions illégales et massives à Tanger, en août 2014⁶⁹.

Les 11 et 12 août 2014, un nombre important d'embarcations est arrivé sur les côtes de Cadix, avec à leurs bords des migrants subsahariens. Si les différents discours politiques dénonçaient un possible relâchement des contrôles marocains comme étant la cause de cette situation, la réalité montre que l'arrivée de 1 200 personnes en 48 heures a dépassé les moyens matériels et humains de l'Etat espagnol et des associations humanitaires. De plus, il a fallu aménager plusieurs complexes sportifs à Tarifa, où se sont retrouvées une centaine de personnes : quelques-unes d'entre elles y ont séjourné pendant presque 14 jours⁷⁰.

En temps normal, ces événements auraient suscité des critiques envers l'Etat espagnol à cause du manque de moyens mis à disposition pour accueillir ces personnes ; le manque de souplesse à les transférer vers d'autres provinces. On aurait également félicité les membres des différentes entités humanitaires pour les efforts louables accomplis. Cependant, tout a été bouleversé quand il a été confirmé que les personnes séjournant dans ces complexes sportifs étaient privées de liberté. La police nationale qui était de garde autour des installations ne les laissait pas sortir et ne permettait pas non plus aux personnes extérieures d'y rentrer. Des militants d'Andalucía Acoge et de l'APDHA se sont rendus sur place pour observer et dénoncer cette situation.

Dans ces circonstances, le scénario d'une éventuelle détention massive et illégale s'est posée pour plusieurs raisons. Tout d'abord, une raison matérielle de par la détention et la privation de liberté dans des installations non prévues à cet effet; ensuite, au vue du manque de garanties dans l'accès à une assistance juridique pour les personnes enfermées, et enfin une raison temporelle, à savoir le fait d'avoir largement dépassé le maximum de 72 heures sans avoir été libérés ou présentés devant un juge.

L'APDHA et Andalucía Acoge ont averti le Defensor del Pueblo espagnol ainsi que les organisations internationales, comme le Rapporteur spécial des Nations Unies pour le droit des migrants, et ont également invoqué une procédure d'"Habeas Corpus" devant le tribunal de Guardia d'Algeciras. Le juge de ce dernier l'a alors rejetée en se basant sur un argument surréaliste: les personnes étaient détenues, mais elles n'étaient pas privées de liberté. Ensuite, Andalucía Acoge a présenté un recours de protection devant le Tribunal Constitutionnel, ce dernier n'ayant toujours pas statué, et l'APDHA étudie actuellement la possibilité de déposer une plainte pénale.

⁶⁸ Communiqué de l'APDHA:

<http://www.apdha.org/imputacion-de-los-guardias-civiles-implicados-en-el-tarajal-un-paso-en-la-buena-direccion-para-restablecer-la-dignidad-de-las-victimas-y-sus-familias/>

⁶⁹ <http://www.apdha.org/andalucia-acoge-y-apdha-denuncian-que-los-inmigrantes-estuvieron-privados-de-libertad-ilegalmente-en-el-polideportivo-de-tarifa/>

⁷⁰ http://ccaa.elpais.com/ccaa/2014/08/25/andalucia/1408993296_072089.html

C) Poursuites judiciaires à Melilla pour les mauvais traitements et les refoulements illégaux à la frontière avec le Maroc en août et octobre 2014

L'année 2014 fut particulièrement dure à la barrière de Melilla. Face à la reprise des tentatives de passage⁷¹, le gouvernement espagnol a répondu avec toujours plus de répression, menée de manière ouverte et en utilisant des outils illégaux, soulignant ainsi la violence policière de chaque côté de la barrière et les "refoulements à chaud". Ces actions ont profité du soutien explicite des responsables politiques de ces derniers (Delegación del Gobierno et Ministère de l'Intérieur).

Cependant, le travail effectué par la société civile a permis des avancées importantes dans la lutte contre l'impunité à la frontière de Melilla. L'incroyable travail de Prodein⁷², avec à sa tête José Palazón, a permis de recueillir des informations sur deux cas de violation des droits des migrants à la barrière de Melilla en août et en octobre de l'année dernière. Pour le premier cas, il s'agit d'un refoulement irrégulier à travers la barrière, dans lequel ont pris part les forces de sécurité marocaines sur le sol espagnol⁷³. Dans le deuxième cas, des agents de la Guardia Civil ont infligé des mauvais traitements à un Camerounais qui essayait de passer la barrière, qu'ils ont finalement renvoyé inconscient du côté marocain, là encore de manière illégale⁷⁴.

Plusieurs collectifs sociaux⁷⁵ ont ouvert des procédures pénales afin d'établir la responsabilité de ces actions. Les deux procédures ont fini par se fondre en une seule et même procédure et, dans ce cadre, comme dans le cas du Tarajal, un colonel de la Guardia Civil a été accusé d'avoir donné les ordres et instructions lors des refoulements illégaux. De même, deux agents furent accusés pour avoir infligé de mauvais traitements au migrant camerounais. Même si nous sommes toujours dans la phase préliminaire comme dans le cas des 15 morts de Ceuta, nous devons nous féliciter de ce pas en avant dans le domaine judiciaire.

3. Violations des Droits humains, ou la tentative de couvrir des politiques migratoires incompatibles avec un Etat démocratique

Bien qu'à plusieurs reprises le gouvernement ait affirmé que la pratique des "refoulements à chaud" était totalement légale⁷⁶, au moment où nous écrivons ces lignes une réforme de la loi sur les Étrangers est en cours, réforme prétendant rendre légale cette pratique, introduisant ainsi la Dixième disposition additionnelle.

Plus précisément, la première chose qu'évoque cette réforme est la contradiction avec ce qu'avait affirmé jusqu'ici le gouvernement. En modifiant le sens des mots, il en est venu à qualifier les "refoulements à chaud" de simples "renvois à la frontière"⁷⁷, affirmant ainsi que de telles actions étaient couvertes par la

⁷¹ Comme nous le signalons dans le chapitre "Bilan migratoire 2014", les traversées passèrent de 2 508 en 2013 à 4 952 en 2014 à Melilla.

⁷² Plus d'informations sur Prodein: <http://melillafronterasur.blogspot.com.es/>

⁷³ Enregistrements de Prodein: <https://vimeo.com/103407413>

⁷⁴ <https://vimeo.com/109010316> / <https://vimeo.com/109091397>

⁷⁵ Prodein, Andalucía Acoge, SOS Racismo et APDHA

⁷⁶ Déclarations du Ministre Fernández Díaz sur SER le 23 septembre 2014: http://cadenaser.com/programa/2014/09/23/hoy_por_hoy/1411429820_850215.html

⁷⁷ "No hay devoluciones en caliente, sino acciones de rechazo en frontera" "Il n'y a pas de refoulements à chaud, mais des renvois à la frontière" Francisco Martínez, le 19 septembre 2014. http://cadenaser.com/ser/2014/09/19/espana/1411084247_850215.html

loi. La loi sur les Étrangers ne prévoyait pas le cas du renvoi à la frontière, et aucun des autres cas (refoulements, expulsions, refus d'entrées,...) ne permettait de justifier ce qui se passe aux frontières de Melilla principalement, et de Ceuta.

Le deuxième point à souligner concerne la technique législative utilisée. La réforme de la Loi sur les Étrangers est traitée par le biais d'une disposition finale de la Loi Organique de protection de la sécurité des citoyens (LOPSC). D'une part, les questions de l'arrivée des personnes par la frontière terrestre entre le Maroc et Ceuta/Melilla et celle de la sécurité citoyenne sont liées. D'autre part, l'utilisation d'une règle aussi complexe et controversée empêche l'existence d'un débat public sur cette question.

Le titre même du projet de réforme attire l'attention. La première disposition finale de la LOPSC qui réforme la Loi sur les Étrangers s'intitule "Régime particulier de Ceuta et Melilla". C'est-à-dire que cette modification prétend créer une situation exceptionnelle à Ceuta et Melilla, situation dans laquelle les garanties minimales prévues par la loi espagnole ne sont pas applicables lors de l'entrée de personnes hors des points de passages aux frontières.

En ce qui concerne le contenu même du projet de réforme, l'ambiguïté des termes utilisés est à souligner. Ce dernier permet de "refouler" les étrangers « détectés à la frontière de Ceuta ou de Melilla alors qu'ils essaient de franchir les barrières dans le but de traverser la frontière de manière illégale ».

Cela autoriserait ainsi la pratique de « remise » de ces personnes aux forces de sécurité marocaines. Cependant, cette idée est difficilement acceptable étant donné que la réforme spécifie également que "Dans tous les cas, le refoulement sera effectué dans le respect du droit international relatif aux Droits humains et de la protection internationale, auquel adhère l'Espagne".

Le droit international, auquel l'Espagne se rallie, comprend la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, la Convention de Genève du 28 juillet 1951 et le Protocole du 31 janvier 1967 relatif au statut des réfugiés, qui interdisent de manière explicite le "refoulement" ou l'expulsion des réfugiés, comme cela est pourtant prévu dans le projet de réforme. Le "refoulement", comme le prétend entendre le Gouvernement, entre également en contradiction avec le droit interdisant les expulsions collectives de migrants (Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne, ou encore la Convention européenne des Droits de l'Homme).

Souvenons-nous que dans l'affaire Sharifi et autres c/ Italie et Grèce, l'Italie fut condamnée par un arrêt de la Cour européenne des Droits de l'Homme le 21 octobre 2014. Les autorités aux frontières avaient en effet refoulé les migrants au niveau du port d'Ancône et les avaient transférés sur des ferries à destination de la Grèce, et ce sans qu'ils aient eu accès à un interprète, ni sans que personne ne leur ait fourni un minimum d'informations sur le droit d'asile et ses différentes procédures.

Ce cas est un exemple pertinent pour montrer que, si le refoulement est effectué en respectant le droit international comme suggéré dans le paragraphe 2 de la disposition qu'elle prétend intégrer, cela suppose l'interdiction absolue de tout refoulement à chaud, ou refoulement à la frontière, selon la terminologie employée par le gouvernement.

Par conséquent, le projet de réforme vise à offrir une couverture légale à une pratique absolument illégale et qui continuera de l'être, cela même lorsqu'entrera en vigueur le texte révisé.

4. Conclusions

Le gouvernement espagnol a tenté d'instaurer une situation d'exception à Ceuta et Melilla avec la prétention d'éviter la mise en œuvre de la loi, le respect et la garantie des Droits humains, ayant ainsi permis des évènements comme ceux du Tajaral, les refoulements à chaud à Melilla ou encore la prolongation de la détention des migrants arrivés jusqu'à nos côtes en août dernier.

L'intervention de plusieurs ONG, parmi lesquelles l'APDHA, a tenté de combler le peu d'intérêt porté par le Bureau du Procureur Général et le système judiciaire quant aux exigences en matière de respect de la loi dans les cas en question.

Ainsi, les différentes procédures engagées pour exiger la reconnaissance de la responsabilité des autorités en place ont donné lieu à l'inculpation de près de trente agents de la Guardia Civil, parmi lesquels se trouvent les chefs respectifs des opérations citées plus haut. Nous considérons cela comme un pas en avant dans la lutte contre l'impunité des violations des Droits humains à l'endroit de la frontière Sud.

Dans ce cadre, le gouvernement prétend légitimer ces situations d'exception avec une modification de la Loi sur les Etrangers qui permet de procéder « légalement » aux « refoulements à chaud ». Cependant, une telle modification suppose une violation évidente des différents traités internationaux desquels l'Espagne est partie intégrante, et constitue, dans ses propres termes, une contradiction.

De notre côté, nous maintenons l'exigence d'un respect scrupuleux des Droits humains et plaidons pour un changement de perspective quant au traitement des personnes migrantes qui tentent d'accéder à Ceuta et Melilla. Enfin, nous militons pour le retrait du projet de réforme de la Loi sur les Étrangers, actuellement en cours de traitement.

Analyse des franchissements des barrières frontalières de Melilla en 2014, selon les données issues de médias espagnols

Miguel García Casanova

La présente étude entend reprendre les informations offertes par les médias, principalement la presse écrite accessible en version électronique, concernant les franchissements ou tentatives de franchissements des barrières frontalières qui séparent le Maroc de la ville de Melilla tout au long de l'année 2014. Par ailleurs, y sont ajoutées une brève analyse et une valorisation de ces données.

Avant d'entrer dans le vif des réflexions, il est nécessaire de mettre en évidence quelques éléments qui ont pu avoir des répercussions sur l'analyse elle-même.

1 – L'information recueillie se trouve être celle issue de médias espagnols, dans leur version électronique. Il n'a pas été pris en compte l'information présente dans les médias marocains. De fait, les données ici présentes correspondent essentiellement à des faits qui se sont déroulés sur le territoire espagnol. La prise en compte de ces éléments est fondamentale, relativisant les résultats, surtout ceux relatifs aux informations concernant les personnes blessées au cours des tentatives de franchissement des barrières frontalières – blessures provoquées lors de la tentative de franchissement elle-même ou par des coups reçus des forces de l'ordre marocaines ou espagnoles – ainsi que celles concernant les personnes qui ne réussirent pas à franchir les barrières frontalières ou qui ont été refoulées immédiatement vers le Maroc. Il existe de nombreuses informations à propos de la manière dont sont parfois traités les migrants subsahariens par les forces de l'ordre marocaines lors des différentes rafles réalisées dans les zones où ils essayent de se cacher en attendant une opportunité pour tenter de pénétrer dans Melilla, ainsi que concernant le sort réservé aux migrants n'ayant pas réussi à passer les barrières frontalières et qui décident de rester au Maroc. L'affluence des personnes subsahariennes blessées aux hôpitaux et centres de santé marocains augmente largement après les tentatives de franchissements des barrières frontalières. Dans tous les cas, aucune information concernant ces faits n'ont été trouvés dans les médias espagnols étudiés.

2 – Bien souvent, il n'a pas été possible d'accéder aux données officielles, bien que parfois les médias citent leurs informations provenant de propos de personnes en lien avec l'administration. La sélection des médias consultés est liée uniquement à des raisons opératives, après avoir vérifié à plusieurs occasions que les données issues des différents médias coïncidaient entre elles (ce qui s'explique par le fait qu'elles sont souvent produites par des agences).

3 – Toutes les données sont littéralement reprises des médias les ayant publiées, avec un accès à la source originale via un lien internet. Parfois, ce lien peut conduire à une page qui n'est pas activée, ce qui signifie que le média l'a retirée.

Données des franchissements de la barrière frontalière de Melilla 2014⁷⁸

Personnes impliquées	19.485
Ont réussi à passer	2.102
Blessés lors de la tentative	110
Décès lors de la tentative	11
Nombre de jours au cours desquels une tentative a eu lieu	43
Franchissements différents	72

⁷⁸ Voir le tableau de suivi détaillé à la fin de ce chapitre.

Il n'existe pas de concordance entre les différents médias consultés sur le nombre de franchissements de la barrière frontalière de Melilla tout au long de l'année 2014. Ceci est dû au fait que, à l'heure de comptabiliser les faits, tous les médias n'ont pas pris en compte les mêmes critères pour considérer un franchissement comme indépendant d'un autre. Par exemple, [publico.es](#) parle de 70 franchissements au cours de l'année 2014 alors que d'autres médias proposent des chiffres différents. La sous-délégation du Gouvernement de Melilla, d'après une publication de [ideal.es](#) le 17 novembre 2014, parle quant à elle de 64 franchissements jusqu'à cette date, avec environ 14 000 personnes impliquées. Dans tous les cas, et face à la diversité des données offertes par les différents médias et la propre administration publique, il est possible de donner pour vraisemblable le chiffre d'environ 72 franchissements tout au long de l'année.

Au vu de cette diversité, et afin de pouvoir réaliser une comparaison des données de 2014 avec celles des années antérieures, il peut être pertinent d'opter pour la prise en compte du nombre de jours, au cours de l'année, durant lesquels se sont produits des tentatives de franchissements, tout en sachant qu'il est possible qu'une ou plusieurs tentatives aient eu lieu le même jour. Alors, nous pouvons en déduire que, au cours de cette année, il y a eu plus de jours avec des tentatives de franchissement que dans l'ensemble des 10 dernières années (pour lesquelles il est possible de comptabiliser environ 36 jours au total).

De même, le nombre de personnes impliquées dans ces tentatives a augmenté, bien qu'il soit nécessaire d'indiquer que parmi les 19 485 personnes comptabilisées selon notre recensement, rien ne dit qu'il s'agit d'une personne différente à chaque fois. Au contraire, ceux qui n'ont pas réussi à pénétrer, en majorité, réessaient souvent une ou plusieurs fois de pénétrer dans Melilla, bien que, dans la donnée de référence, ils soient comptabilisés comme des personnes distinctes à chaque fois.

De l'interprétation de ces données, en reliant le nombre de tentatives de franchissements à celui de personnes qui le réussissent, nous pouvons supposer que le nombre de personnes différentes impliquées dans ces tentatives tout au long de l'année ne représente pas plus de 3 000 / 4 000, en considérant que chaque personne a essayé de pénétrer dans Melilla entre cinq et six fois en moyenne. De fait, en décembre, 2 600 personnes ont participé aux différentes tentatives, mais pas plus de 800 personnes ont participé à chacune d'entre elles, alors qu'en octobre, le mois avec le plus grand nombre de tentatives de l'année, ce sont 2 050 personnes qui y ont participé à chaque fois. On peut alors supposer que les personnes présentes aux alentours de Melilla espèrent, avec anxiété, de tenter le passage de la frontière et, quand elles le peuvent, le font.

De même, le nombre de personnes qui ont réussi à pénétrer dans Melilla en 2014 a augmenté, autour de 2 102, quand le total de personnes ayant réussi à franchir les barrières frontalières au cours des 10 dernières années s'élève à 1 182. Le résultat de 2014 a été particulièrement conditionné par deux tentatives, une en février et une en mai, au cours desquelles, respectivement, environ 500 personnes réussirent à atteindre leur objectif.

Heureusement, le nombre de morts n'a pas suivi la même progression. En 2014, 11 personnes ont été comptabilisées comme décédées, parmi lesquelles 5 Marocains, suite à une tentative de franchissement des barrières frontalières. Au cours des dix dernières années, à cette même barrière, 44 personnes ont perdu la vie.

Dans tous les cas, ces données interpellent vivement : l'augmentation notable, à la fois du nombre de personnes impliquées et de celles qui réussissent à pénétrer dans Melilla, coïncide en effet avec un contexte de renforcement des moyens afin de rendre encore plus difficile le franchissement des barrières frontalières. Outre le fait qu'elles aient été renforcées, des lames tranchantes ont de nouveau été posées, des nouveaux moyens de surveillance ont été déployés, l'accès depuis la partie marocaine a été rendu plus difficile avec une augmentation notable de la présence de forces de l'ordre, une action policière conjointe a été lancée des deux côtés de la frontière. Malgré tout, les tentatives de franchissement de ces barrières ont été considérables en comparaison aux années antérieures.

Les autorités espagnoles, plus concrètement le Ministre de l'Intérieur, dans leur tentative de trouver une justification à cette hausse des tentatives de franchissement des barrières frontalières, accusent les mafias. Les autorités en sont arrivées à parler de l'existence d'une planification de ces tentatives de la part de criminels qui profitent de la situation de personnes en nécessité pour les inciter à réaliser ces tentatives dans une violence organisée. Elles supposent que ces mafias sont en train d'exploiter économiquement certaines personnes qui, en grande majorité, disposent de peu de ressources économiques, le voyage jusque-là étant long, difficile et coûteux. Au cours de la fin de l'année 2014, il a été également argumenté que la hausse du nombre de tentatives durant les derniers mois de 2014 pouvait être un effet de la loi connue sous le titre de « ley Mordaza », qui allait constituer une légalisation des « refoulements à chaud ». La connaissance de ce fait aurait provoqué une hausse du nombre de personnes qui ont tenté de franchir les barrières frontalières, motivées par la crainte de voir ce type de refoulement légalisé et, de fait, généralisé et impuni.

Dans aucun cas, l'Administration n'apporte de documentation ou une quelconque preuve pouvant justifier de telles affirmations, au-delà du souhait de trouver une explication facile à la dure et difficile réalité à laquelle ils n'arrivent pas à faire face par le recours à des moyens policiers et sécuritaires. Elle semble oublier que les principales mafias qui incitent les personnes à risquer encore et encore ces tentatives de franchissement sont la pauvreté, la guerre, et toutes les situations provoquées par les terribles inégalités économiques et sociales entre le Nord et le Sud. Les autorités semblent ainsi ignorer les mois voire les années que ces personnes ont déjà passées, espérant, dans les monts entourant Melilla, l'opportunité de pouvoir passer. Ils n'ont pas d'autres objectifs ni perspectives.

De l'analyse de ces données, il n'est pas difficile de conclure que si, réellement, une solution est recherchée à ces événements dramatiques qui, régulièrement, ont lieu aux barrières frontalières, elle doit être inspirée par de nouvelles orientations. Les efforts déployés pour rendre ces murs toujours plus infranchissables n'ont pas donné de résultat, au-delà du fait qu'ils ont provoqué plus de douleur, de souffrance pour tous ceux qui s'y sont aventurés. De même, les tentatives pour ne pas avoir à assumer de responsabilités, accusant des prétendues mafias d'inciter aux tentatives de franchissement, se heurtent directement à la réalité de ces personnes qui passent des mois, voire des années parfois, dans la plus grande précarité, avec pour seule volonté de franchir cette frontière.

Dans tous les cas, quelle que soit la solution choisie, cette dernière devra respecter les droits fondamentaux de toute personne qui essaye de franchir la barrière frontalière. Car, sans cela, les violations qui se produisent ne peuvent qu'aboutir à un rejet des solutions proposées, non compatibles avec une société qui se prétend démocratique.

DATE	SOURCE	TITRE	TENTATIVES	REUSSITES	BLESSES	DECES
15/01/2014	EL PAIS	25 inmigrantes se atrincheran en un edificio de Melilla tras saltar la valla	450	60		
20/01/2014	PUBLICICO	Otros cincuenta inmigrantes consiguen cruzar la valla fronteriza en un intento colectivo de pasar...	250	50		
22/01/2014	ELPAIS	La Guardia Civil frena el asalto a Melilla de 800 inmigrantes en una noche	800	0		
02/02/2014	EL MUNDO	Seis horas encaramados a la valla de Melilla	150	0		
07/02/2017	EL PAIS	Unos 1.400 subsaharianos intentan entrar en Melilla esta madrugada	1400	0		
17/02/014	EL PAIS	La entrada de casi 150 subsaharianos traslada la presión migratoria a Melilla	250	150	5	
24/02/2014	LARAZON.ES	Unos cien inmigrantes entran en Melilla tras un violento asalto a la valla	500	100		
28/02/2014	EL PAIS	El CETI de Melilla se desborda tras el salto de la valla de otros 200 inmigrantes	300	214		
16/03/2014	EL PAIS	La Guardia Civil y Marruecos evitan un salto de 200 subsaharianos en Melilla	200	0		
18/03/2014	EL MUNDO	Unos 500 inmigrantes entran en Melilla en un salto a la valla	1100	500	28	5
27/03/2014	EL PAIS	España y Marruecos evitan el salto de un millar de sin papeles de la valla de Melilla	1000	0		
28/03/2014	ELPERIODICO	Cientos de inmigrantes intentan entrar a Melilla y varios se suben a la valla	100	12		
29/03/2014	EL PAIS	Una decena de inmigrantes logra saltar la valla de Melilla pese al refuerzo policial	800	10	2	
03/04/2014	EL PAIS	Interior consuma nuevas expulsiones sin identificación previa en Melilla	200	0		
25/04/2014	EL HUFFINGTON POST	Una veintena de inmigrantes saltan la valla de Melilla	100	21	6	
01/05/2014	EL PAIS	145 inmigrantes entran en Melilla tras dos nuevos saltos en masa de la verja	600	145		
14/05/2014	EL MUNDO	Una veintena de inmigrantes intenta saltar la valla y la mitad lo consigue	20	10		
17/05/2014	EL PAIS	Casi un millar de personas protagonizan tres intentos de saltar la valla de Melilla	1000	0		
28/05/2014	PUBLICICO.ES	Unos 500 inmigrantes saltan la valla de Melilla	1000	500		
14/06/2014	EL PAIS	España y Marruecos evitan la entrada a Melilla de unos mil subsaharianos	1000	0		
18/06/2014	EL PAIS	150 inmigrantes, atrapados entre las vallas de Melilla tras un salto masivo	400	0		
29/06/2014	PUBLICICO.ES	Más de 500 inmigrantes intentan sin éxito un nuevo salto a la valla de Melilla	500	0		

01/07/2014	PUBLICO.ES	Una veintena de inmigrantes logra saltar la valla de Melilla	100	20		
06/07/2014	INFOLIBRE	400 inmigrantes tratan de entrar sin éxito en Melilla	400	0		
12/07/2014	PUBLICO.ES	La Policía marroquí evita que 100 inmigrantes accedan a Melilla	100	0		
12/08/2014	PUBLICO.ES	Unos 700 subsaharianos intentan saltar la valla de Melilla y 50 permanecen seis horas encaramados.	700	30	3	
13/08/2014	PUBLICO.ES	Cientos de inmigrantes protagonizan un nuevo intento de entrada a Melilla	600		2	
14/08/2014	PUBLICO.ES	Una ONG denuncia seis muertos en Marruecos durante los tres días de saltos a la valla de Melilla			50	6
14/08/2014	PUBLICO.ES	Nuevo salto a la valla de Melilla	15	1		
30/08/2014	PUBLICO.ES	Más de 200 inmigrantes saltan la valla de Melilla	200	15	4	
01/10/2014	ELDIARIO.ES	Cerca de 200 inmigrantes han intentado saltar la valla de Melilla pero ninguno lo ha logrado	200	0		
08/10/2014	PUBLICO.ES	Tres intentos de entrada de inmigrantes ponen en alerta a la Policía en Melilla	300	1		
14/10/2014	ELMUNDO.ES	Un centenar de inmigrantes intenta entrar en Melilla, aunque sólo lo logran cinco	100		5	
15/10/2014	ELDIARIO.ES	La Guardia Civil ha devuelto de forma ilegal a casi todos los inmigrantes encaramados en la valla de Melilla	200		5	
20/10/2014	ELDIARIO.ES	Cerca de 60 personas han logrado entrar a Melilla tras un nuevo salto	150	60		
22/10/2014	PUBLICO.ES	Entre 400 y 500 inmigrantes intentan pasar a Melilla	500	12		
29/10/2014	IDEAL.ES	Más de 300 inmigrantes protagonizan dos nuevos saltos a la valla de Melilla	300	3		
31/10/2014	ELDIARIO.ES	Los 30 inmigrantes encaramados en la valla de Melilla han sido devueltos ilegalmente	300			
17/11/2014	IDEAL.ES	Melilla blindo su perímetro tras varios intentos de entrada por la valla	400	1		
02/12/2014	PUBLICO.ES	Al menos 30 inmigrantes entran en Melilla después de que cientos de ellos intenten saltar la valla	600	30		
15/12/2014	INFOLIBRE.ES	Cerca de 800 inmigrantes en grupos divididos intentan saltar la valla de Melilla	800	0		
19/12/2014	INFOLIBRE.ES	Una ONG denuncia nuevas devoluciones en caliente en la valla de Melilla	200	1		
30/12/2014	PUBLICO.ES	Unos 90 inmigrantes entran en Melilla tras un nuevo salto a la valla	200	102		
31/12/2014	ELDIARIO.ES	50 personas acceden a Melilla tras un nuevo intento de entrada protagonizado por 800	800	54		
			19285	2102	110	11

Répression, racisme et mort des immigrés subsahariens au Maroc

Anna Karim. Pauline Proboeuf. Víctor Calvo.

1. Introduction

La terrible situation que vivent les personnes immigrées d'origine subsaharienne au Maroc a été un sujet d'intérêt récurrent dans de nombreuses éditions de notre rapport « Droits humains à la frontière Sud ». Cet intérêt n'est pas seulement dû au fait que la majorité de la population immigrée subsaharienne qui arrive en Espagne passe par ce pays, mais aussi parce la répression et la violation des droits humains de ces personnes se répètent année après année.

Concrètement, ce texte prétend apporter une actualisation de la situation des collectifs de migrants subsahariens du Maroc et est le produit de conversations entre personnes immigrantes subsahariennes et acteurs de la société civile de Tanger et d'autres localités⁷⁹.

Comme mentionné, le Maroc est un passage naturel d'accès à l'Europe depuis le nord de l'Afrique. Depuis le début de la décennie des années 90 il s'est progressivement transformé en pays-pont pour le passage des immigrés vers l'Europe. Il est aussi devenu, durant les dernières années un pays de destination et de résidence pour beaucoup de personnes immigrées en provenance du sud.

La ville de Tanger représente un bon paradigme des deux réalités. Le nombre d'immigrés qui s'installent de manière durable au Maroc augmente de façon continue, et dans le même temps la ville est devenue une plateforme d'attente pour essayer de traverser le détroit, ce qui s'explique par sa proximité des côtes espagnoles, à seulement 14 km. La politique des États impliqués dans le contrôle migratoire, tant européens (Espagne, Italie, Grèce, Bulgarie) que les non-européens (Maroc et Mauritanie plus particulièrement), le contrôle croissant et la coopération des systèmes communs d'identification des migrants irréguliers, génèrent une situation d'impasse pour les immigrés qui sont déjà au Maroc. C'est-à-dire que les migrants se retrouvent bloqués dans ce pays, sans pouvoir avancer vers l'Europe.

La population de migrants de passage au Maroc, est majoritairement originaire de différents pays d'Afrique subsaharienne (surtout du Sénégal, du Cameroun et du Nigéria). L'instabilité dans la région du Sahel a fait accroître les exodes et le nombre de réfugiés vers les pays du nord de l'Afrique. De plus, les conflits postérieurs au « Printemps arabe » de 2011 ont augmenté le nombre de personnes en provenance de Syrie, Lybie ou d'Égypte comme l'a constaté l'UNHCR⁸⁰.

En juillet 2013, le Conseil National des Droits Humains (CNDH) avec la Délégation Interministérielle des Droits Humains (DIDH) et la délégation de Rabat de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), a élaboré un rapport intitulé : « **Étrangers et Droits Humains au Maroc : pour une politique migratoire et d'asile radicalement nouvelle**⁸¹ ». Ce rapport souligne la nécessité que la gouvernance ou le contrôle migratoire international des migrations, se fasse en garantissant le respect des droits humains. Le 11 novembre 2013 (Et peut être en réaction au rapport de juillet), le gouvernement marocain a lancé un processus de régularisation du statut des immigrés, estimant que 40 000 personnes se trouvaient au Maroc en situation irrégulière.

⁷⁹ Nous voulons particulièrement remercier le Diocèse de Tanger et les associations Attention Migrants, GADEM, ARMID et Tawazza et le Conseil des Migrants Subsahariens au Maroc.

⁸⁰ <http://www.unhcr.org/pages/49e4860d6.html>

⁸¹ http://cndh.ma/sites/default/files/extrenjeros_y_derechos_humanos- resumen_0.pdf

Le monarque Mohammed VI a signalé qu'il s'agissait d'une « nécessité, de procéder à la régularisation de la situation de ces personnes en matière de logement et pour les activités qu'elles exercent, de la même manière que les immigrés réguliers d'autres nationalités, subsahariens inclus »⁸².

Pendant que se met en place le processus de régularisation, dont les résultats sont analysés ci-dessous, la violence envers la population immigrée a persisté, les attitudes de rejet de la part de certains secteurs de la population et même la mort de plusieurs de plusieurs Subsahariens, par les forces de l'ordre ou par des personnes non contrôlées.

Dans une première partie, nous allons analyser les événements qui se sont produits dans le quartier de Boukhalef à Tanger, et qui se sont terminés avec la mort d'un immigré. Dans une deuxième partie, nous analyserons les caractéristiques et critères du processus de régularisation, et nous présenterons brièvement les derniers événements qui ont marqué la fin du dit processus, en particulier l'évacuation des campements du Gurugu, près de Melilla. Tout cela, dans le but d'évaluer la situation à laquelle fait face la population de migrants au Maroc.

2. Les événements de Boukhalef

Le 4 décembre 2013, un Camerounais de 16 ans, Cédric Bete, est décédé dans le quartier de Boukhalef (Tanger), lors d'une intervention des forces de police. Cédric est tombé du 4^{ème} étage. Des centaines d'immigrés manifestaient contre les abus policiers dont ils font l'objet et ils ont été violemment dispersés par les forces anti-émeutes⁸³.

Il n'était pas le premier migrant à perdre la vie, quelques semaines plus tôt, le 10 octobre exactement, un jeune Sénégalais Moussa Seck mourrait dans des circonstances similaires, dans le même quartier. Et avant ça, le 1^{er} août 2013, un Congolais de 40 ans était mort suite à sa chute du fourgon policier qui le transférait à Tanger.

Une autre date, marquée par la fatalité, celle du 30 août 2014, jour où Charles Ndour, un Sénégalais qui travaillait à Rabat et résidait légalement au Maroc, mourrait poignardé par des Marocains, 14 autres personnes ont été gravement blessées. Deux semaines plus tôt, le 15 et 16 août, plusieurs Subsahariens avaient déjà été attaqués par des Marocains armés de machettes, selon le témoignage d'immigrés résidents de la zone.

Le quartier de Boukhalef se trouve près de l'aéroport international de Tanger et est un des conséquences qu'a laissé derrière elle la bulle immobilière dans la ville et ses alentours. La construction massive de logements s'est faite à un rythme supérieur aux besoins et possibilités d'achat de la population marocaine. Dans le quartier de Boukhalef, les logements issus de la première phase de construction furent entièrement occupés par la population marocaine (de par les prix bas, attribuables à la situation en périphérie.), lors de la 2^{ème} phase de promotion il n'y avait alors plus autant de demandes. C'est pourquoi beaucoup de logements sont restés vides, sauf quelques-uns qui appartenaient déjà à des particuliers marocains. Les immigrés subsahariens ont commencé petit à petit à les occuper, parfois en achetant les clés aux vigils marocains et dans d'autres cas par nécessité, ce qui a par la suite entraîné des locations illégales entre migrants. À partir de là, nous pouvons considérer que les affrontements entre immigrés subsahariens et

⁸² http://www.eldiario.es/sociedad/Mohamed-VI-elaborar-migratoria-Marruecos_0_173933451.html

⁸³ https://youtu.be/MLLJcrh_J1s

Marocains ont pour origine ce problème de logements. Boukhalef est devenu un quartier où les autorités sont très laxistes en termes de violences et de délits commis par les bandes marocaines, qui agissent en toute impunité et sont animés par une impulsion plus ou moins raciste.

De nombreuses évacuations par la police ont aussi eu lieu. Le problème est l'augmentation des tensions entre Subsahariens et Marocains et la façon dont sont effectuées ces évacuations. Après la mort de Cédric, une manifestation pacifique a été organisée par les Subsahariens qui criaient : « Policiers, criminels », « Marocains, racistes » et à leur tour, « les Marocains ont lancé des pierres, aggravant la situation », selon Kebé de l'association TAM qui explique ainsi l'escalade de tensions provoquée.

La lumière n'a toujours pas été faite sur certains événements, comme la mort de Charles Ndour ou les agressions constantes que subissent les Subsahariens. Le gouvernement marocain ne fait rien pour protéger cette population de la violence, et encore moins pour leur garantir un minimum de droits. Ces événements montrent clairement un manque de volonté de la part du gouvernement pour l'intégration de la population immigrée, malgré le fait qu'elle ait été annoncée par le roi Mohammed VI en septembre 2013, axée sur un droit à l'asile plus large et une régularisation des immigrés sans papiers. De plus, de nombreuses organisations internationales et marocaines ont condamné les événements qui se sont produits et d'une manière générale les violations des droits humains qui ont lieu au Maroc envers la population immigrée, tandis que l'Europe et l'Espagne détournent le regard.

Il semble exister un fond de racisme, comme le démontrent les événements de Boukhalef, qu'aucunes des lois prévues jusqu'à présent ne pourra réellement changer. Ainsi, Camara Laye, le coordinateur du Conseil des migrants subsahariens au Maroc parle de « racisme officiel » qui se traduit par « des insultes dans la rue, des annonces dans certains immeubles qui interdisent la location à des 'Africains' et plus particulièrement le comportement de la police, qui permet que les gens nous regarde de cette façon. »⁸⁴.

Oui, la population de migrants au Maroc est en danger, piégée entre les agissements d'une police habituée à tous les excès, et un racisme sournois, attisé par les comportements officiels, les médias et quelques provocateurs⁸⁵.

Il est évident qu'il existe un fossé entre la volonté prétendue du gouvernement marocain en faveur des immigrés et la réalité quotidienne des immigrés subsahariens qui se traduit par la violence, l'abus et le racisme à la fois institutionnel et de la part des autochtones. Nous voyons d'un côté une régularisation de quelques immigrés, et de l'autre la multiplication des rafles et des déportations effectuées à Tanger.

Conclusion partielle: Cette situation de violence et de racisme se déroule en parallèle du blocus des frontières européennes, avec la répression, les attaques organisées, les déportations vers Rabat, Casablanca, Fez et même vers le désert avec la Mauritanie ou l'Algérie de manière répétée. La politique adoptée par le Maroc est totalement cohérente avec celle de l'Union européenne, qui ne cesse d'augmenter ses moyens pour la militarisation des frontières externes.

⁸⁴ <http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAWEB20140320090046/maroc-immigration-droits-de-l-homme-racisme-racisme-maroc-halte-au-racisme-anti-noirs.html>

⁸⁵ <http://observers.france24.com/fr/content/20121106-racisme-maroc-peril-noir-immigration-subsaharienne-noirs-ceuta-meillila>

3. L' "exceptionnelle" régularisation des personnes étrangères en situation administrative irrégulière: Défis

La loi actuelle sur le statut des étrangers 02/03 qui régleme nte l'entrée et la résidence des étrangers, l'émigration et l'immigration illégale au Maroc a été promulguée en 2003, suivie en 2007 d'un accord avec le HCR, à qui l'examen et la remise des demandes d'asile à Rabat ont été délégués, à son siège de cette même ville.

Pour faire face aux critiques des organisations de défense des droits humains tant européennes que marocaines concernant la gestion de la migration irrégulière, après la publication en juillet 2013 du rapport du Conseil National des Droits Humains, préalablement cité, sur la situation de l'asile et de l'immigration au Maroc, le gouvernement marocain a exprimé la volonté de mettre en place une nouvelle politique migratoire. Un premier pas dans ce sens a été la réouverture de l'Office des réfugiés et des apatrides de Rabat le 25 septembre 2013, qui allait impulser la régularisation de la situation des réfugiés et demandeurs d'asile.

Finalement, le 11 novembre 2013, Anis Birou, le ministre des Affaires de la Migration, accompagné par le ministre de l'Intérieur (Mohamed Hassad) et le ministre des Droits Humains, a annoncé dans une conférence de presse que durant l'année 2014 une campagne « exceptionnelle » de régularisation des migrants en situation administrative irrégulière allait être mise en place.

Il s'agit sans aucun doute d'un changement radical dans la politique migratoire menée par le pays alaouite. Officiellement c'est une tentative du roi Mohammed VI de ne pas se concentrer seulement sur la sécurité pour donner une approche plus humanitaire aux lois de statut des étrangers.

Les critères établis dans la campagne de régularisation migratoire, aux travers desquels les étrangers en situation irrégulière pouvaient demander le permis de résidence et régulariser leur séjour au Maroc sont les suivants :

- être conjoint étranger d'un ressortissant marocain et vivre ensemble depuis au moins 2 ans
- être conjoint étranger d'une autre personne étrangère en situation régulière résident légal au Maroc et vivre ensemble depuis au moins 4 ans
- être fils ou fille d'un des deux cas cités ci-dessus
- être travailleur étranger et avoir un contrat de travail effectif, d'au moins deux ans
- être étranger et démontrer, en le justifiant, une résidence continue au Maroc depuis au moins 5 ans
- être étranger atteint d'une maladie grave et être arrivé dans le pays avant le 31 décembre 2013

Dans la pratique, si nous analysons plus spécifiquement les critères, on constate que cette dite campagne présente des failles évidentes. En effet, elle a été dénoncée en 2014 par des ONG de défense des droits des immigrés pour son caractère restrictif en tant que processus de régularisation, pour le nombre de demandes rejetées et pour la lenteur du processus.

Comme nous le confirme Inma Gala (Du diocèse de Tanger) dans l'entretien que nous avons eu avec elle « ...la régularisation n'est pas à destination des subsahariens, mais pour les étrangers en général ».

Le 9 février 2015 les chiffres du bilan du processus de régularisation ont été annoncés par le Ministre de l'Intérieur, Charki Draiss : Sur les 26 332 demandes de régularisation présentées, 17 916 ont été acceptées, c'est-à-dire 65%. Bien que le nombre puisse augmenter si certains des recours présentés soit acceptés.

Medhi Aloua, président de l'association GADEM, affirme pourtant que du total des personnes régularisées, le pourcentage qui correspond aux immigrés subsahariens, serait plus bas, « Beaucoup de ceux qui ont été

régularisés viennent de pays européens, et on note une réelle discrimination de la part de certains fonctionnaires envers les africains subsahariens.⁸⁶»

Une autre réalité, est que beaucoup d'immigrés subsahariens qui se trouvent au Maroc en situation irrégulière ne présentaient pas un très grand intérêt à adresser une demande de régularisation. Ils sont de passage dans le pays alaouite et leur objectif n'est pas de rester mais d'aller en Europe.

“Dis à un immigré subsaharien qui est dans le mont Gourougou: ‘Présente toi pour la régularisation’, il va te répondre ‘Je ne veux pas ! La régularisation c’est pour rester ici et moi je ne veux pas. Je veux continuer mon processus migratoire’ », nous explique Inma Gala.

Le processus de régularisation de 2014, lancé par Mohammed VI avec un peu de bonne intention, ressemblait plus à une tentative pour laver l'image du régime et de sa politique de violations systématiques des droits des migrants. En réalité, il ne prenait pas en compte le fait qu'une bonne partie de la migration subsaharienne voulait arriver en Europe, et que donc la régularisation n'était pas très attrayant à leurs yeux. Cependant 27 332 demandes ont été présentées, parmi lesquelles nous ne savons pas combien correspondent à celles de personnes subsahariennes et combien ont été approuvées.

La fin du processus de régularisation de 2014 a aussi été marquée par l'évacuation et la répression des campements du Gourougou en février 2015.

Concrètement, c'est le 9 février 2015 que le ministre de l'Intérieur Charki Draiss, a annoncé en conférence de presse à Rabat la fin du processus de régularisation des étrangers en situation administrative irrégulière commencé en janvier 2014. Une annonce surprenante, puisque la Commission nationale de supervision et d'appel n'a toujours pas commencé de revoir les demandes rejetées en première instance par l'administration marocaine.

De plus, il est alors annoncé que les douze camps d'immigrés irréguliers situés dans la province de Nador allaient être démantelés comme aboutissement au dit processus.

Quelques heures après le communiqué, les autorités marocaines ont mené une grande opération de descentes, persécutions et détentions des immigrés qui se trouvaient dans les camps du mont Gourougou, près de la ville de Melilla. L'opération, selon les informations diffusées par GADEM, s'est conclue par l'arrestation de quelques 1 200 personnes qui ont ensuite été transférées vers différentes villes : Errachidia, Goulmima, El Jadida, Safi, Youssoufia, Agadir, Kelaat, Sraghna, Chichester, Essaouira y Tiznit.

« Ils les ont fait monter dans 26 autobus et après les avoir rassemblés à Karia (à 25 km de Nador), où ils sont restés 8 heures sans manger ni boire, ils les ont dispatchés dans 17 centres de détention du sud du pays. Selon des témoignages de l'AMDH⁸⁷, les autorités marocaines ont conduit deux autobus à la frontière avec la Mauritanie. Là-bas ils ont été rejetés et ils sont revenus au Maroc pour les emmener dans les centres de détention habilités dans le sud »⁸⁸.

Le jour suivant, le Ministre de l'Intérieur a affirmé dans un communiqué que l'opération de démantèlement « avait conduit à la libération de beaucoup de migrants, particulièrement des femmes et de enfants, qui ont été obligés, par des réseaux de contrebandiers et de traite de personnes, de vivre dans cette forêt» et a

⁸⁶ <http://www.lavieeco.com/news/societe/regularisation-des-clandestins-questions-a-mehdi-alioua-sociologue-chercheur-au-centre-jacques-berque-et-president-du-gadem-30096.html>

⁸⁷ <http://www.amdh.org.ma/fr/communiques/amdh-solidaire-migrants-17-2-15>

⁸⁸ <http://www.amdh.org.ma/fr/communiques/amdh-solidaire-migrants-17-2-15>

annoncé que de nouvelles opérations similaires allaient avoir lieu rapidement « pour évacuer tous les lieux occupés par les migrants qui prévoient d'essayer d'émigrer irrégulièrement »⁸⁹.

De fait, le vendredi 13 février, autour des villes de Nador et Selouane Zghanhen, au nord-est du Maroc, des arrestations ont eu lieu dans les camps de migrants. Des femmes et même des enfants ont été arrêtés et ce, jusque dans la ville de Nador.

Dans un communiqué conjoint de GADEM et du CCSM (Collectif des communautés de Subsahariens du Maroc) sur les déplacements et les détentions arbitraires de migrants au Maroc, une carte permet de situer les lieux de confinements illégaux où ont été répartis les migrants subsahariens, sans contrôle judiciaire et hors du respect d'un quelconque processus légal.



Après ces évènements, de nombreuses organisations de défense des droits humains et des ONG ont dénoncé le caractère illégal des mesures prises par le gouvernement marocain. Il s'agit de pratiques inhumaines qui violent les dispositions du droit international. De plus, ces évènements ont eu lieu après la

⁸⁹ <http://diasporaenligne.net/evacuation-de-migrants-vivant-dans-la-foret-de-gourougou-ministere-de-linterieur/>

⁹⁰ http://www.gadem-asso.org/IMG/pdf/20150219_-_NoteCCSM_GADEM_detention_migrants-VF.pdf

reprise des négociations entre le Maroc et l'Union européenne pour un accord de réadmission, qui consisterait à faciliter le retour forcé des immigrés en situation irrégulière.

Nous considérons que la politique migratoire de réadmission n'est pas une solution efficace pour la gestion des flux migratoires illégaux. Parmi les scénarios récurrents que vivent les migrants subsahariens (aussi dénoncés par GADEM⁹¹) ce qui ressort surtout ce sont: la privation de liberté sans aucune procédure judiciaire, le déplacement forcé à l'encontre de leur volonté, la détention de mineurs et de demandeurs d'asile en violation aux dispositions de la Loi N.02-03, qui protège toutes ces personnes contre la déportation et l'expulsion. Des processus appliqués dans une grande violence et dans des conditions inhumaines.

Nous sommes face à une politique de réadmission qui se justifie avec des critères de sécurité. Il est clair que « sécurité » ne signifie pas la privation des libertés d'autres personnes. Pourtant, ce qui fait actuellement défaut, c'est une coopération en matière de migration dans les accords avec l'UE et la gouvernance basée sur le principe de responsabilité partagée entre tous les acteurs impliqués, c'est-à-dire, les pays d'origine, de transit et de destination.

4. Quelques conclusions finales

En résumé, nous pouvons conclure que la situation de la population immigrée subsaharienne au Maroc, est chaque fois plus précaire, en raison des difficultés croissantes pour passer du côté européen, ce qui amène de nombreuses personnes à rester au Maroc durant un temps assez long et contre leur volonté.

L'augmentation du nombre de personnes d'origine subsaharienne bloquées au Maroc combiné à l'accroissement de la pauvreté et d'un futur incertain pour les jeunes marocains, génère des situations de racisme et d'affrontements entre Subsahariens et marocains, particulièrement dans les quartiers périphériques comme celui de Boukhalef. Nous pensons que des politiques d'intégration à long terme sont nécessaires. Cependant, le gouvernement marocain, a brutalement mis fin au processus de régularisation. Et il n'a pas seulement arrêté de but en blanc la régularisation des personnes qui pouvaient remplir les critères, mais il a aussi lancé un processus de détention massif d'immigrés.

De là, il est impératif que le Maroc ne soit pas le seul à prendre la responsabilité des migrants subsahariens sur son territoire, mais que soient mises en place des formules pour faciliter l'immigration régularisée vers l'Europe, comme le défendent les associations de défense des droits humains⁹². L'argument en faveur de la sécurité avancé par le gouvernement marocain pour justifier les détentions massives est subordonné aux politiques européennes, leur peur et leur incapacité à aborder de manière généreuse, efficace et humaine les processus migratoires en provenance du sud.

Les migrants, et plus particulièrement les subsahariens vivent, au jour d'aujourd'hui au Maroc, non seulement une situation de discrimination, mais aussi une réelle persécution. Comme nous l'avons dit plus haut, ils se trouvent réellement en danger. Il est nécessaire que l'Europe agisse, en cessant de détourner le regard, en arrêtant de se subordonner à d'hypothétiques sécurités, en abandonnant la politique de

⁹¹ <http://www.gadem-asso.org/Fin-brutale-de-l-operation>

⁹² <https://docs.google.com/file/d/0B8Ebhp0CxldjX1VSMlp3UEpWREk/edit?pli=1>

fermeture des frontières et la criminalisation des immigrés. Et théoriquement cela passerait dans un premier temps par le fait d'obliger le Maroc à respecter les droits humains.

Mais cela reste extrêmement compliqué. Le Maroc n'est pas un pays où les droits humains seront respectés sans que cela soit accompagné d'un profond changement démocratique. Il n'a pas non plus les capacités pour gérer ces flux migratoires tout en appliquant ces droits.

Entre descentes et régularisations : la situation des migrants subsahariens au Maroc

Mathilde Leborgne & Elsa Tyszler du Groupe Antiraciste de Défense et d'Accompagnement des Étrangers et Migrants (GADEM-Maroc)

Le lundi 6 février 2015, a marqué la fin de l'opération exceptionnelle de régularisation des migrants en situation administrative irrégulière et le début du démantèlement des camps au Nord du Maroc. Il n'a fallu que quelques heures pour que soit mise en pratique l'annonce de la conférence de presse du ministère de l'Intérieur. A partir 2h du matin de la nuit du 9 au 10, des opérations de recherche et de capture se sont effectuées dans les camps du Gourougou (à côté de Melilla), au cours desquelles 1200 personnes ont été arrêtées. Ces personnes ont été conduites vers différentes villes au Sud du Maroc, où elles ont été arbitrairement détenues dans des endroits improvisés (comme des écoles, des complexes sociaux ou sportifs), contrairement à toute légalité.

Le gouvernement voulait-il réaliser des déportations massives ? Il n'y a pas de certitudes, mais c'est dans tous les cas comme ça que la frontière nord s'est « débarrassée » de ces « indésirables » -certainement, avec l'idée de contenter le voisin espagnol et de manière plus générale, de remplir son rôle de police des frontières externes de l'Union Européenne.

Si quelques 400 personnes sont encore actuellement enfermées, le reste des migrants ont été libérés et beaucoup sont allés à Fès, le « petit Gourougou », ainsi qu'à Meknès et Rabat. Selon les associations locales, certains seraient revenus à Nador avec l'intention de s'approcher de nouveau du Gourougou, qui, malgré les dangers et les conditions de vie difficiles, représente un terrain d'espoir de par sa proximité avec l'Espagne, porte d'accès à l'Europe. Face à l'impossibilité d'une réinstallation dans les lieux où les descentes avaient eu lieu, et où la présence militaire et politique se maintient, les campements se reconstruisent dans les bois alentours (Afra, Sélouane, Bolingo, etc...). Cependant, là-bas aussi la répression est constante : arrestations de femmes (parfois en dépit du fait qu'elles aient leur papier en règle et un permis de séjour) et destruction de campements, régulièrement dénoncées par les militants locaux.

Ceci est-il compatible avec la décision Royale en septembre 2013 invoquant une « nouvelle politique migratoire » fondée sur une vision « globale et humaniste, conforme au Droit International »⁹³?

Si l'opération exceptionnelle de régularisation a permis pour le moment à 18 000 étrangers en situation irrégulière de bénéficier d'un permis de séjour, les droits de ces derniers ne sont pas toujours respectés et les justifications données par le ministère pour légitimer les descentes sont incohérentes⁹⁴ : on ne libère pas en enfermant, de la même façon qu'on n'intègre pas en discriminant. En effet, la situation des migrants subsahariens au Maroc ne semble pas avoir évolué. Malgré les intentions politiques formulées sur le respect des étrangers et de leurs droits, la vie quotidienne des migrants subsahariens au Maroc reste un défi. L'accès au travail, au logement, aux services de santé ou y compris à l'éducation ne sont pas garantis dans les faits et le racisme reste omniprésent.

À cet égard, l'Union des réfugiés subsahariens du Maroc a récemment dénoncé, au moyen d'un sit-in à Rabat, le vide juridique qui entoure la question de l'asile et les agressions physiques ainsi que les actes

⁹³ Communiqué du Cabinet Royal du 9 septembre 2013

⁹⁴ Communiqué de presse du 11 février 2015 du Ministère de l'Intérieur « (...) la libération de plusieurs migrants, principalement femmes et enfants, qui étaient obligés à vivre à l'intérieur des forêts par des réseaux organisés de passeurs et de traite humaine ».

racistes que ces personnes subissent au quotidien et qui génèrent un sentiment d'insécurité permanent.

Quel que soit son statut administratif, être subsaharien au Maroc continue d'être un stigmate pesant qui implique une violation des droits les plus fondamentaux. Un « détail » qui ne semble pas freiner la coopération de l'Union Européenne avec le Royaume, qui se montre prêt à tout pour empêcher les migrants d'atteindre les frontières européennes.



sede andaluza:

C/ Blanco White 5, cp. 41018 Sevilla

T. 954 53 62 70 / andalucia@apdha.org

www.apdha.org - www.facebook.com/apdha - www.twitter.com/apdha

www.apdha.org



APDHA

delegaciones:

• Almería >

C/ Padre Luque 11, 2º. cp. 04001.

T. 635 74 85 73; almeria@apdha.org

• Bahía de Cádiz >

Cádiz: Calle Barbate nº 62 triplicado 1ºC.
cp.11012, T. 956 22 85 11, cadiz@apdha.org

San Fernando: C/ Real 175, cp.11100. T.
956 88 28 56, sanfernando@apdha.org

Puerto Real: C/ San Alejandro 2, 1º. cp.
11510. T. 956 47 47 60,
puertoreal@apdha.org

Chiclana: C/Ancla s/n, Centro Cívico El
Cerrillo. cp.11130. T. 956 49 01 96,
chiclana@apdha.org

Puerto de Santa María: C/ Gatona 7,
cp.11500. T. 956 87 60 86,
elpuertodesantamaria@apdha.org

Conil: Plaza de Santa Catalina 1,
cp.11140. conil@apdha.org

Jerez: Centro Barrio Padre Palma;
Polígono San Benito, C/ Sarmiento s/n. cp.
11407. jerez@apdha.org

• Campo de Gibraltar >

Plaza Rafael Montoya Joya, bloque II,
local 5, cp.11207 Algeciras.
campogibraltar@apdha.org

• Córdoba >

Musico Francisco de Salinas, Local 10,
cp.14011. T. 957 40 43 73,
cordoba@apdha.org

• Granada >

C/Portería de Santa Paula s/n, sótano,
cp.18001. T. 958 52 00 23,
granada@apdha.org

Huelva > Avda. de Andalucía 11, Bajos,
cp.21004. T. 959 26 02 54,
huelva@apdha.org

• Málaga >

C/Empecinado 1, bajo. cp.29013.
T. 951 95 62 80/ 616 73 85 28,
malaga@apdha.org

• Sevilla >

C/Blanco White 5, acc.A, cp.41018.
T. 954 53 79 65, sevilla@apdha.org